

BFT AUREUS ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

BFT
AUREUS
ISR



Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	20
Informations spécifiques	21
Informations réglementaires	22
Certification du Commissaire aux comptes	31
Comptes annuels	36
Bilan Actif	37
Bilan Passif	38
Compte de résultat	39
Annexes aux comptes annuels	41
Informations générales	42
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	55
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	61
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	67
Inventaire des actifs et passifs	86
Annexe(s)	102
Caractéristiques de l'OPC	103
Information SFDR	139

Compte rendu d'activité

Avril 2025

"En avril, les marchés financiers font face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump décrète l'instauration de droits de douanes. Selon la plupart des estimations, ces tarifs coûteraient 1 à 2 points à la croissance américaine et entre 0.4 et 1 point à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent, les craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. Puis, des discours de membres de la Fed ravivent des doutes quant à la pertinence d'assouplir la politique monétaire, vu la brusque remontée des anticipations d'inflation et les pressions inflationnistes liées aux tarifs. Les marchés obligataires s'en font l'écho et le taux 10 ans bondit de 3.9% à 4.5% aux Etats-Unis, poussant l'administration Trump à faire machine arrière. Le 9 avril, une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques » est annoncée. Le délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Les enquêtes révèlent une chute de la confiance, surtout chez les consommateurs américains et dans les services. Les prévisions du consensus sont brutalement révisées et tablent sur une croissance 2025-26 d'à peine 1.5% aux Etats-Unis et voisine de 1% en Eurozone. Sans surprise, la BCE baisse le taux de dépôt à 2.25%. Confiante sur la trajectoire d'inflation, elle s'inquiète de l'activité vulnérable à la perte de confiance et à la guerre commerciale. Les marchés de Futures escomptent entre 2 à 3 baisses de taux de la BCE d'ici la fin d'année. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmentés en Avril. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +219 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, on note une nette hausse de leur spread versus swap ESTR 3 mois à +17 bp. A fin avril, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 123 jours, en baisse sur le mois (-3 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 2 jours, stable sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 23% du fonds, en légère hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 65% en baisse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 9%, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 2.6 Md€, dont 1.4 Md€ sur les Financières et 1.2 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 210 jours, en baisse par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

Mai 2025

"L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation et sur le chômage. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmentés en Mai. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +21 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +211 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, on note une légère hausse de leur spread versus swap ESTR 3 mois à +19 bp. A fin mai, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 118 jours, en baisse sur le mois (-5 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 2 jours, stable sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 23% du fonds, en stable sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 62% en baisse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 10%, en légère hausse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 2.6 Md€, dont 1.8 Md€ sur les Financières et 0.7 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 250 jours, en hausse par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien

notés."

Juin 2025

"La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis. Les Marchés saluent le coup d'arrêt au programme d'armement nucléaire iranien et le cessez-le-feu du 24 juin. Les tensions sur le pétrole se résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 67 \$ / baril. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 points de base mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 pdb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. Le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Le Cabinet allemand signe enfin le projet de loi pour le fond d'infrastructure et le projet de budget 2025, participant à la remontée des estimations de croissance Outre-Rhin et pour l'Eurozone. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP sont restés stables en juin. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +21 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, soit un spread versus swap ESTR 3 mois à +17 bp. A fin juin, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 139 jours, en hausse sur le mois (+21 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 3 jours, en légère hausse sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 18% du fonds, en baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 68% en hausse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 9%, en légère baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 3.4 Md€, dont 2.5 Md€ sur les Financières et 0.75 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 274 jours, en hausse par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

Juillet 2025

"Les marchés financiers sont soumis en juillet aux importants changements de politique économique, aux décisions monétaires et aux publications macro et micro-économiques. En début de mois, le vote de la « grande et belle » loi budgétaire par le Congrès américain dissipe une partie de l'incertitude, notamment avec le relèvement du plafond de la dette. Selon l'accord partiel Etats-Unis - UE, les droits de douane sur les produits européens passent à 15%. La BCE unanime opte pour le statu quo, avec un taux de dépôt à 2%, mais surprend avec un discours moins accommodant. L'inflation est jugée à la cible mais l'incertitude persistante. La croissance du crédit confirme la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle et les attentes d'inflation apparaissent ancrées. La confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Les marchés escomptent à peine 15 points de base (bp) de baisse des taux d'ici la fin d'année. Après la réunion de la Fed, les anticipations de détente monétaire fléchissent également aux Etats-Unis (à 33 bp d'ici fin 2025). La Fed maintient le taux directeur à 4.5% avec un discours plus restrictif que prévu. L'inflation PCE « cour » est ferme à 2.8% en juin. La désinflation de la composante logement et la modération salariale marquent le pas. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP sont on très légèrement baisse en juillet. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +3 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +204 bp sur des maturités 3 mois, en légère baisse sur le mois. Sur le mois, soit un spread versus swap ESTR 3 mois à +12 bp. A fin juillet, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 142 jours, en hausse sur le mois (+3 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 5 jours, en légère hausse sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 22% du fonds, en hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 65%, en baisse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 8.5%, en légère baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 3.2 Md€, dont 2.6 Md€ sur les Financières et 0.6 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 270 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

OPCVM BFT AUREUS ISR

Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 bp soit deux baisses d'ici la fin 2025. Dans la Zone Euro, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. Les anticipations de détente monétaire sont désormais quasi nulles, à 10 bp soit moins d'une baisse d'ici la fin 2025. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Le taux 10 ans France augmente de 16 bp à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont très légèrement baissé en août. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +29 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +204 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread versus swap ESTR 3 mois à +12 bp. A fin août, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 142 jours, stable sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 5 jours, également stable sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 22% du fonds, en hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 65%, stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 8%, en légère baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 2.5 Md€, dont 1.7 Md€ sur les Financières et 0.7 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 245 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

Septembre 2025

"En septembre, les risques géopolitiques et politiques reculent mais sur des niveaux encore élevés. Les marchés financiers restent bien orientés alors que les décisions des principales banques centrales sont en ligne avec les attentes. Les actifs français reflètent le retour du risque politique avec la démission de F. Bayrou et la formation du gouvernement Lecornu qui se fait attendre. La difficulté à redresser les finances publiques est exacerbée par une activité nominale atone. Le spread 10 ans France Allemagne clôture septembre à 82 points de base. Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. La BCE juge les risques plus équilibrés après l'accord commercial avec les Etats-Unis. Elle revoit en hausse la croissance 2025 à 1.2% et anticipe une inflation qui resterait à la cible. La confiance demeure déprimée dans l'Union mais la distribution de crédit se redresse, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. De plus les anticipations d'inflation se raffermissent en Espagne et Italie. Le taux 10 ans varie peu à 2.71% en Allemagne et 3.53% en France. La Fed baisse son taux directeur à 4.25%. La décision, qualifiée de gestion du risque, intervient malgré des prévisions de croissance et d'inflation révisées en hausse. Les vues des membres divergent. Leur médiane pointe vers un taux à 3.75% fin 2025 et 3.5% fin 2026. La résilience de l'investissement et de la consommation contraste avec le ralentissement de l'emploi, et les marchés de Futures escomptent un taux de la Fed à 3.25% fin 2026. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont très légèrement remontés en septembre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +10 bp. A fin septembre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 149 jours, en hausse de 7 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 6 jours, en hausse de 1 jour sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 20% du fonds, en baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 65%, stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 11, en hausse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 3.5 Md€, dont 1.9 Md€ sur les Financières et 1.5 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 245 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

OPCVM BFT AUREUS ISR

Octobre 2025

"La notation souveraine de la France en tant qu'émetteur a connu de mauvais jours auprès de toutes les principales agences de notation en octobre, suite à la dégradation de Fitch le mois précédent. Moody's a maintenu la note globale de la France mais a révisé ses perspectives de « stable » à « négative », tandis que S&P a abaissé sa note de AA- à A+. S&P s'attend à ce que l'objectif de déficit budgétaire général de 5,4% du PIB soit atteint, mais prévoit des progrès plus lents que prévu dans la consolidation budgétaire dans les années à venir. L'inflation de la zone euro reste stable à 2,1% en glissement annuel, un niveau conforme à l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE). L'inflation sous-jacente, qui exclut les éléments volatils tels que l'énergie et l'alimentation, reste stable à 2,4%. La BCE a maintenu son taux directeur à 2% pour le troisième mois consécutif, les décideurs s'attendant à ce que l'inflation reste au niveau de 2% dans les années à venir. Les risques à la baisse devraient être limités en Europe après un accord commercial avec les États-Unis, mais les effets restent à observer. Alors que la BCE a maintenu son taux directeur à 2,00%, la Fed a abaissé son taux cible de 25 points de base fin octobre à 3,75% - 4,00%. Aux États-Unis, en raison du « Shutdown », les responsables américains ne disposaient pas d'un mois complet de données cruciales sur l'emploi gouvernemental. Les rapports du PIB du troisième trimestre sont désormais en retard et les estimations indiquent un rythme modéré d'activité économique avec une croissance de 2,3%. La Fed a cependant noté que l'activité économique aux États-Unis s'est développée à un rythme modéré, tandis que l'emploi a ralenti et que le chômage a légèrement augmenté (mais reste globalement bas). La Fed a également noté que l'inflation a augmenté depuis le début de l'année et reste « quelque peu élevée ». L'inflation américaine a augmenté de 0,3% en septembre, portant le taux d'inflation annuel à 3%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP sont restés stables en octobre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +205 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +12.5 bp. A fin octobre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 146 jours, en baisse de 3 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 8 jours, en hausse de 2 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 25% du fonds, en baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 65%, stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 9%, en baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 2.1 Md€, dont 1.2 Md€ sur les Financières et 0.6 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 230 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

Novembre 2025

"En novembre, l'activité économique dans la zone euro est restée soutenue, maintenant le rythme de croissance robuste enregistré en octobre - la plus forte expansion depuis plus de deux ans - grâce notamment au secteur des services. En Allemagne, la croissance s'est poursuivie ce mois-ci mais a montré des signes de ralentissement. L'indice PMI composite allemand a reculé à 52,1 (53,9 en octobre), les secteurs manufacturier et des services perdant tous deux de leur dynamisme. La France a montré des signes de stabilisation après des mois de contraction, l'indice PMI composite passant de 47,4 à 49,9, soutenu par un rebond du secteur des services. L'activité manufacturière française est restée fragile, reculant à 47,8. L'inflation annuelle dans la zone euro devrait s'établir à 2,2% en novembre, contre 2,1% en octobre, selon une estimation rapide. En France, l'inflation est restée stable à 0,8% en glissement annuel, signe d'une stabilité des prix persistante, proche de la limite inférieure de la zone de confort de la BCE. La BCE n'est actuellement pas pressée de modifier sa politique monétaire. L'inflation française s'est maintenue à 0,8% en glissement annuel, signe d'une stabilité des prix persistante, proche de la limite inférieure de la zone de confort de la BCE. La BCE ne devrait pas baisser ses taux en décembre, même si elle pourrait envisager de reprendre les discussions sur un assouplissement monétaire en début d'année prochaine. Certains anticipent que la baisse des prix de l'énergie entraînera une inflation inférieure à l'objectif en 2026, mais la BCE relativise généralement la volatilité induite par les prix de l'énergie et se concentre sur le moyen terme. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a abaissé son taux directeur de 25 points de base pour le ramener à une fourchette de 3,75% à 4,00% en octobre. Son président, Jerome Powell, a insisté sur la flexibilité de sa politique monétaire. Après deux baisses de taux consécutives, les marchés anticipent une nouvelle baisse de la Fed en décembre, avec une probabilité de 87%. Les données récentes placent la Fed face à un dilemme quant à son mandat d'équilibrer les risques liés à l'inflation et à l'emploi. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmenté en novembre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30.6 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +22 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission

OPCVM BFT AUREUS ISR

des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +14 bp. A fin novembre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 141 jours, en baisse de 5 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 7 jours, en baisse d'1 jour sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 29% du fonds, en hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 60%, en baisse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 8%, en baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 2.3 Md€, dont 1.5 Md€ sur les Financières et 0.7 Md€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 250 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

Décembre 2025

"En décembre 2025, l'économie américaine concluait un trimestre très chahuté par la paralysie budgétaire d'octobre/novembre et par les retards de publication de plusieurs séries officielles d'indicateurs. Le shutdown de 43 jours, qui a pris fin en novembre, a pesé sur l'activité et sur la disponibilité des données ; le Congressional Budget Office et divers instituts ont estimé des pertes ponctuelles importantes et un impact non totalement récupérable sur le PIB en fin d'année. Malgré ces perturbations, la lecture disponible pour le troisième trimestre (publiée tardivement, le 23 décembre) a montré une croissance robuste à +4,3% en rythme annualisé, mais cette lecture combine plusieurs séries de données et appelle à la prudence quant aux révisions ultérieures. Côté prix et emploi, les chiffres publiés avant et pendant décembre confirmaient un tableau mitigé : l'inflation mesurée par le CPI a ralenti à 2,7% en glissement annuel en novembre, après 3,0% en septembre, tandis que le marché du travail montrait un net ralentissement des embauches avec +64 000 créations d'emplois en novembre et un taux de chômage à 4,6%, témoignant d'un « no hire, no fire » plus marqué que plus tôt dans l'année. Dans la zone euro, en décembre 2025, l'inflation s'est établie autour de 2,0% selon les estimations publiées, tandis que le marché du travail est resté relativement tendu avec un taux de chômage proche de 6,4%, malgré de fortes disparités nationales comme par exemple l'Espagne enregistrant les niveaux les plus élevés. Le profil de la demande est contrasté : les services continuent de soutenir la croissance et maintiennent l'indice composite au-dessus du seuil d'expansion (€51,9), alors que l'industrie a marqué un net ralentissement, le PMI manufacturier tombant à 48,8 en décembre en raison d'un recul des nouvelles commandes et d'une remontée des pressions sur les coûts. Pour 2026 en zone Euro, les projections convergent vers une lente normalisation de l'inflation et une croissance modeste. L'Eurosystème anticipe une décrue de l'inflation vers environ 1,9% en 2026 et une croissance du PIB autour de 1.2%, portée par les services et par des mesures budgétaires ciblées mais limitée par la faiblesse manufacturière et les risques géopolitiques et énergétiques. Au niveau de la politique monétaire et du sentiment de marché en décembre, la Réserve fédérale a réduit son taux directeur et a abaissé la fourchette cible à 3,50%-3,75% lors de la réunion du 10 décembre. La décision a été marquée par des débats internes et une forte dépendance aux futures publications de données désormais publiées en rattrapage. Les risques dominants restent l'effet retardé des nouveaux droits de douane sur l'inflation des biens, la fragilisation potentielle de la consommation si l'effet du shutdown et des politiques migratoires perdure, et la concentration des valorisations sur les valeurs liées à l'intelligence artificielle qui entretient des inquiétudes de surchauffe sectorielle. Du côté de la zone euro, la BCE a maintenu sa politique inchangée ; les projections envisagent une nouvelle modération de l'inflation sous-jacente vers l'objectif de 2% sur la période 2026-2028. Sur les marchés obligataires, aux États-Unis, le rendement des obligations à 10 ans a augmenté de 16 points de base pour s'établir à 4,17%, contre 4,01% fin novembre. En zone euro, le taux à 10 ans fin décembre ressort en Espagne à 3,29% (+12 points de base), en Allemagne à 2,86% (+17 points de base), en Italie à 3,55% (+15 points de base) et en France à 3,56% (+16 points de base). Les rendements des obligations à 2 ans ont affiché la même tendance haussière : 2,12% en Allemagne (+9 points de base), 2,32% en France (+8 points de base), 2,27% en Espagne (+20 points de base) et 2,20% en Italie (+2 points de base). Aux États-Unis, les rendements à 2 ans sont en baisse de 2 points de base, à 3,47%. Les niveaux de swap €STR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en hausse de 4 bps pour le swap 1 an à 1.94%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmenté en décembre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +32 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +23 bps sur les maturités de six mois, en hausse d'un bp sur les deux tenors. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +208.5 bps sur des maturités 3 mois, en hausse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +15 bps. A fin décembre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 136 jours, en baisse de 5 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 6 jours, en baisse d'1 jour sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 23.4% du fonds, en baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 67%, en hausse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 6%, en baisse sur

OPCVM BFT AUREUS ISR

le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 500M€, dont 400M€ sur les Financières et 100M€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 180 jours, en baisse par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés"

Janvier 2026

"En ce début d'année, les marchés ont évolué dans un climat d'incertitude alimenté par des tensions commerciales et géopolitiques notamment avec les frictions transatlantiques liées au Groenland, les tensions au Moyen-Orient autour de l'Iran, et le regain de risques politiques en Amérique latine (Venezuela). Ces épisodes, indépendants mais simultanés, ont perturbé les anticipations et conduit à une réévaluation des primes de risque, tant sur les matières premières que sur les actifs souverains et risqués. Ces tensions ont par ailleurs porté les anticipations d'inflation, principalement via la hausse des prix de l'énergie et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, en Zone Euro l'inflation annuelle a ralenti à 1,9% en décembre (contre 2,1% le mois précédent) et reste sous l'objectif de la BCE (2%). L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) s'est aussi atténuée, à 2,3% en glissement annuel. Sur l'activité économique, l'indice PMI composite de la Zone euro s'est maintenu à 51,5 soit légèrement inférieur aux attentes du marché (51,9) avec une amélioration du secteur manufacturier mais un ralentissement du secteur des services. Le niveau global en Zone euro reste stable en grande partie grâce à la bonne tenue de l'Espagne, qui affiche une expansion robuste du secteur privé, tandis que la France connaît un nouveau recul de l'activité. Dans ce contexte, les marchés sont restés sur l'anticipation que la BCE ne modifierait pas ses taux directeurs rapidement, avec un taux de dépôt actuellement à 2%. De l'autre côté de l'Atlantique, l'inflation reste stable et modérée à +2,7% en glissement annuel, avec une progression mensuelle de +0,3%, en ligne avec les attentes. Parallèlement, la croissance économique américaine est attendue entre +5.3% et + 5.4% en rythme annualisé au quatrième trimestre 2025. Les chiffres officiels devraient être publiés prochainement, mais ces estimations restent solides et s'appuient sur la croissance du trimestre précédent qui était déjà en hausse (+4.4% en rythme annualisé) et sur une consommation des ménages toujours soutenue. Les économistes anticipent cependant un ralentissement de la croissance sur l'année 2026, à mesure que l'impulsion de l'emploi diminue et que les incertitudes macroéconomiques (droits de douane, politique budgétaire, etc.) pèsent sur la demande. Dans ce contexte, la Fed qui avait entamé un cycle d'assouplissement fin 2025 (trois baisses de - 25 points de base - pb- au cours du dernier trimestre de l'année) a décidé de marquer une pause dans ce cycle. Cette décision a été justifiée par la résilience de l'économie et une stabilisation du marché du travail. Jerome Powell a réaffirmé l'importance de guider chaque décision par des données tangibles et réaffirmé l'indépendance de la Fed. Par ailleurs, Donald Trump a proposé Kevin Warsh (ancien gouverneur de la Réserve fédérale de 2006 à 2011) comme successeur de Powell à la tête de la FED, nomination qui reste soumise à la confirmation du Sénat. Au-delà du profil individuel, les marchés vont chercher à savoir si la nouvelle direction garantira la continuité (maintien d'un biais prudent vis à vis de l'inflation et du calendrier des taux) ou au contraire un basculement vers un biais plus accommodant. Cela intervient alors que l'indépendance de la Fed est particulièrement mise à l'épreuve. Au final, les taux souverains européens ont globalement reculé, avec des mouvements contrastés selon les maturités et les pays. Les rendements à 10 ans se replient dans la plupart des pays ; c'est le cas de la France qui termine le mois à 3,43% (soit -14 pb par rapport au mois précédent), de l'Espagne à 3,21% (-8 pb), de l'Italie à 3,46% (-10 pb) ou encore de l'Allemagne à 2,84% (-1 pb). À l'inverse, outre Atlantique les rendements se sont orientés à la hausse, le taux US à 10 ans termine à 4,24% (+7 pb). Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund, 10 ans a progressé de 1.75% à 1.89% fin janvier. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans progresse également de 2.25% à 2.34% fin janvier. Le pétrole WTI est en hausse sur janvier de 57.4\$ à 65.2\$ le baril. L'or progresse sur le mois de 4374 \$ à 4745 \$. Enfin, le dollar est en baisse sur le mois de 1.175 à 1.185 contre euro. Les niveaux de swap ESTR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en baisse de 3 bps pour le swap 1 an à 1.91%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont été stables sur ce mois de janvier. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +32 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +23 bps sur les maturités de six mois, en ligne avec le mois précédent sur les deux tenors. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bps sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +14 bps. A fin janvier, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 138 jours, en hausse de 2 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 13 jours, en hausse de 7 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 20.7% du fonds, en baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 70%, en hausse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 6%, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi plus de 2700M€, dont 2120M€ sur les Financières et 470M€ sur des

OPCVM BFT AUREUS ISR

émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 314 jours, en nette hausse par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 30% des émetteurs les moins bien notés."

Février 2026

"Le mois de février a été marqué par l'actualité et un environnement fragile en termes de risque, en lien avec plusieurs événements géopolitiques et politiques. Le climat s'est en particulier considérablement détérioré lorsque les États-Unis et Israël ont frappé l'Iran en toute fin de mois après plusieurs semaines de concentration de moyens militaires. L'Iran a riposté en tirant à son tour de nombreux missiles, ce qui a entraîné une extension immédiate du conflit au niveau régional en impliquant l'Arabie saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis, le Koweït et Bahreïn. Au-delà des actions militaires menées par les belligérants, le transport de pétrole et le fret ont été largement interrompus dans le détroit d'Ormuz, provoquant une flambée des prix du pétrole et de l'or. En zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a comme prévu maintenu ses taux inchangés début février pour la cinquième fois consécutive. Christine Lagarde a réaffirmé que la BCE se trouvait dans une « bonne position ». Les responsables s'attendent à ce que l'inflation se stabilise à 2% qui reste l'objectif politique à moyen terme, malgré une baisse à 1,7% en janvier. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) a reculé à 2,2%, contre 2,3% en janvier. Le taux de croissance de l'activité économique a atteint son plus haut niveau en trois mois dans la zone euro, l'expansion la plus notable étant celle du secteur manufacturier, où la production a augmenté au rythme le plus rapide depuis août. L'indice PMI Flash composite HCOB de la zone euro est passé de 51,3 en janvier à 51,9 et le PMI manufacturier global a bondi (de 49,5 à 50,8). L'inflation a également baissé outre-Atlantique, l'indice des prix à la consommation ayant reculé en janvier (-0,3% à 2,4% en glissement annuel). L'inflation sous-jacente s'est également modérée (-0,1% en glissement mensuel à 2,5%). La croissance économique américaine a ralenti plus que prévu au quatrième trimestre 2025 (1,4% pour le quatrième trimestre, contre 4,4% au troisième trimestre 2025), les dépenses publiques enregistrant leur plus forte baisse depuis 1972 en raison des fermetures de l'année dernière. Au total, l'économie américaine a progressé de 2,2% l'année dernière, soit le rythme le plus lent depuis cinq ans (2,8% en 2024). L'indice PMI manufacturier a reculé à 51,6 (contre 53,4 le mois précédent), s'établissant en-dessous des prévisions initiales du marché qui tablaient sur 52,6. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine (Fed) n'a pas indiqué qu'elle était pressée de relancer les baisses de taux d'intérêt après avoir suspendu celles-ci le mois dernier. Plusieurs décideurs politiques sont même allés jusqu'à évoquer la possibilité d'une hausse des taux si l'inflation restait trop longtemps élevée. Les taux ont continué de baisser dans le sillage du mois de janvier. Les taux à 10 ans ont terminé le mois à 3,22% (-21 points de base en glissement mensuel) en France, à 3,06% (-15 pb) en Espagne, à 3,27% (-19 pb) en Italie et à 2,64% (-20 pb) en Allemagne. La même tendance a été observée à l'extrémité courte de la courbe : les rendements à 2 ans ont terminé le mois à 2,12% en France (-9 pb), 1,99% en Allemagne (-9 pb) et 2,16% et 2,12% en Italie et en Espagne respectivement (+1 et -6 pb respectivement). Les taux ont également baissé sur l'ensemble de la courbe aux États-Unis, le rendement à 10 ans terminant le mois à 3,94% (-30 pb) et celui à 2 ans à 3,38% (-15 pb). Les niveaux de swap €STR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en baisse de 2 bps pour le swap 1 an à 1.89%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont été stables sur ce mois de février. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +22 bps sur les maturités de six mois, en légère baisse par rapport au mois précédent sur les deux tenors. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207.5 bps sur des maturités 3 mois, en hausse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +14.5 bps. A fin février, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 133 jours, en baisse de 5 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 11 jours, en baisse de 2 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 23.4% du fonds, en hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 68%, en baisse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 6%, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons 2250M€, dont 1840M€ sur les Financières et 410M€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 302 jours, en baisse par rapport au mois précédent. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 30% des émetteurs les moins bien notés."

Mars 2026

"Le mois de mars 2026 a été marqué par l'opération « Epic fury » lancée par Israël et les États-Unis contre l'Iran. Le trafic maritime s'est trouvé quasiment interrompu au niveau du détroit d'Ormuz, où transite habituellement une part importante de la production mondiale de pétrole et de gaz naturel. Cela a provoqué une forte hausse du prix du pétrole, le baril de Brent passant de 72 à 118\$ sur le mois, malgré la mise sur le

OPCVM BFT AUREUS ISR

marché d'une partie des stocks stratégiques des pays membres de l'Agence Internationale de l'Energie. Le prix du gaz naturel en Europe a fortement augmenté également. Le spectre d'une phase d'inflation élevée a fortement perturbé les marchés financiers. En particulier, les anticipations de politique monétaire ont été revues drastiquement : alors qu'un statu quo de la BCE était anticipé fin février, les marchés s'attendaient fin mars à trois hausses de taux cette année et alors que des baisses de taux de la Fed étaient anticipées fin février, les marchés s'attendaient fin mars à un statu quo prolongé sur le reste de l'année. Sans surprise, les banques centrales elles-mêmes ont indiqué que la hausse des prix de l'énergie aurait un impact négatif sur la croissance et haussier sur l'inflation. Elles ont également insisté sur le fait que l'incertitude était particulièrement élevée. Au-delà des prix de l'énergie, l'interrogation porte déjà sur les effets de second tour et les banques centrales ont sous-entendu que plus le conflit durerait, plus le risque d'effets de second tour serait important. En zone euro, l'inflation a fortement accéléré en mars, à +2,5%, en raison de la hausse des prix de l'énergie alors que l'inflation sous-jacente a ralenti à 2,3%. Aux Etats-Unis, le rapport sur l'emploi de février et publié le 6 mars a été nettement moins bon que prévu, avec 92 000 destructions d'emplois non-agricoles et la remontée du taux de chômage à 4,4%. En réalité, la tendance est claire : l'économie américaine ne crée plus d'emplois depuis près d'un an en dehors du secteur des services à la santé. En Chine, les chiffres de février ont surpris positivement, possiblement grâce à un effet « nouvel an ». Les rendements obligataires ont fortement augmenté sur le mois, davantage sur les parties courtes que sur les parties longues et davantage en Europe qu'aux Etats-Unis. Les taux 10 ans américains et allemands ont augmenté d'un peu plus de 35 points de base (bps) sur le mois, à respectivement 4,31% et 2,98%. Les niveaux de swap €STR sont en hausse de 13 bps pour le swap 3 mois à 2.06% et en hausse de 43 bps pour le swap 1 an à 2.42%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont augmenté en réaction aux tensions géopolitiques sur ce mois de mars. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +33 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +23.5 bps sur les maturités de six mois, en hausse de respectivement 2 et 1.5bps par rapport au mois précédent. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +226 bps sur des maturités 3 mois, en nette hausse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +20 bps. A fin mars, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 149 jours, en hausse de 16 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 9 jours, en baisse de 2 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 14.4% du fonds, en baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 76%, en hausse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 6%, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi 1800M€, dont 1500M€ sur les Financières et 300M€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 307 jours, en hausse par rapport au mois précédent. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 30% des émetteurs les moins bien notés."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT AUREUS ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT AUREUS ISR - E (C) en devise EUR : 2,04% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part BFT AUREUS ISR - I (C) en devise EUR : 2,16% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part BFT AUREUS ISR - I (D) en devise EUR : 2,16% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part BFT AUREUS ISR - I2 (C) en devise EUR : 2,18% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part BFT AUREUS ISR - P (C) en devise EUR : 1,91% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part BFT AUREUS ISR - P (D) en devise EUR : 1,91% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part BFT AUREUS ISR - R (C) en devise EUR : 2,13% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part BFT AUREUS ISR - S (C) en devise EUR : -5,53% / 2,11%
- Part BFT AUREUS ISR -T (C) en devise EUR : 2,11% / 1,94%
- Part BFT AUREUS ISR - Z (C) en devise EUR : 2,17% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART I2	835 132 068,05	1 057 251 288,76
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMA I2-C	139 438 920,00	493 889 576,72
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I2 C	269 614 770,00	270 485 643,50
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z	220 321 894,58	209 932 161,28
CPR MONETAIRE ISR part SI	54 494 225,00	247 374 750,00
BANQUE FEDERATIVE 040526 OISEST 0.34	150 000 000,00	148 986 973,12
BANQUE FEDERATIVE 130326 OISEST 0.33	129 009 435,07	129 015 483,08
BPCE SA 150926 OISEST 0.34	247 016 764,55	
BANQUE FEDERATIVE 070426 OISEST 0.3	118 005 778,00	118 012 466,76
CREDIT AGRICOLE SA 150526 OISEST 0.34	115 000 000,00	114 166 957,38

OPCVM BFT AUREUS ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR E	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT AUREUS ISR I2	
Frais de gestion variables acquis	271 984,46
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,00
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 913 923,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Part BFT AUREUS ISR IC	
Frais de gestion variables acquis	260 101,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,00
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	602 932,81
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Part BFT AUREUS ISR ID	
Frais de gestion variables acquis	511,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,01
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	360,84
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Part BFT AUREUS ISR IP	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	256,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Part BFT AUREUS ISR PC	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT AUREUS ISR PD	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM BFT AUREUS ISR

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR RC	
Frais de gestion variables acquis	4 315,46
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,00
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	7 736,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01
Part BFT AUREUS ISR SC	
Frais de gestion variables acquis	18,64
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,00
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	9,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00
Part BFT AUREUS ISR TC	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part BFT AUREUS ISR ZC	
Frais de gestion variables acquis	70 105,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,00
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	202 582,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 647 992 507,01**

o Prêts de titres :

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions : 647 992 507,01

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 191 375 089,00**

o Change à terme :

o Future :

o Options :

o Swap : 4 191 375 089,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
LA BANQUE POSTALE	MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT AUREUS ISR

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	48 871 117,90
. Actions	
. Obligations	593 429 169,45
. OPCVM	
. Espèces (*)	7 866 900,25
Total	650 167 187,60
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	8 984 630,83
Total	8 984 630,83

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	19 358 003,54
. Autres revenus	
Total des revenus	19 358 003,54
. Frais opérationnels directs	48 003,44
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	48 003,44

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net (*)				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				647 992 507,01	
% de l'Actif Net				2,34	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				230 893 244,68	
EUROPEAN UNION BELGIQUE				182 496 253,59	
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL FRANCE				64 209 046,50	
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR FRANCE				63 614 224,51	
ITALY BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ITALIE				48 871 117,90	
SFIL (ex SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL) FRANCE				40 132 882,19	
SOCIETE GENERALE (AGENCE FINANCIERE) FRANCE				12 083 517,98	

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE				647 992 507,01	
-----------------------------	--	--	--	----------------	--

OPCVM BFT AUREUS ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				593 429 169,45	
- OPC					
- TCN				48 871 117,90	
- Cash			7 866 900,25		
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro			7 866 900,25	642 300 287,35	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				206 656 747,14	
Plus d'1 an				212 742 913,73	
Ouvertes				222 900 626,48	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				647 992 507,01	
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

OPCVM BFT AUREUS ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres				642 300 287,35	
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				19 358 003,54	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				-48 003,44	
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

BFT Investment Managers veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

BFT Investment Managers veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, BFT Investment Managers, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 16,00%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM BFT AUREUS ISR

- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.
- Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des

² Sources CPR AM Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT AUREUS ISR

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part BFT AUREUS ISR ID

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	70 557,44	EUR	0,75	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	10 348,42	EUR	0,11	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	80 905,86	EUR	0,86	EUR

Décomposition du coupon : Part BFT AUREUS ISR PD

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	75 014,87	EUR	0,69	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	75 014,87	EUR	0,69	EUR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026**

BFT AUREUS ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BFT AUREUS ISR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

BFT AUREUS ISR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.10.06 14:40:12 +02:00

Comptes annuels

OPCVM BFT AUREUS ISR

Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 856 853 649,73	1 781 772 180,97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 856 853 649,73	1 781 772 180,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)	19 813 598 512,05	16 245 704 412,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	18 305 125 218,37	16 204 077 581,52
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 508 473 293,68	41 626 830,48
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	402 352 809,11	921 426 868,44
OPCVM	402 352 809,11	921 426 868,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)	780 232 475,92	744 458 928,16
Instruments financiers à terme (G)	8 786 251,75	1 032 875,75
Opérations temporaires sur titres (H)	648 662 197,35	1 106 802 138,46
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	648 662 197,35	1 106 802 138,46
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	23 510 485 895,91	20 801 197 403,78
Créances et comptes d'ajustement actifs	6 569 138,99	15 096 969,10
Comptes financiers	4 218 274 661,04	2 939 556 942,33
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 224 843 800,03	2 954 653 911,43
Total de l'actif I+II	27 735 329 695,94	23 755 851 315,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	27 157 996 642,67	22 928 479 912,92
Report à nouveau sur revenu net	590,15	623,72
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	19 025,96	1 328,58
Résultat net de l'exercice	551 368 914,23	816 722 385,91
Capitaux propres I	27 709 385 173,01	23 745 204 251,13
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	27 709 385 173,01	23 745 204 251,13
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	23 020,20	3 336 949,29
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	23 020,20	3 336 949,29
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	25 921 394,71	7 310 009,17
Concours bancaires	108,02	105,62
Sous-total autres passifs IV	25 921 502,73	7 310 114,79
Total Passifs : I+II+III+IV	27 735 329 695,94	23 755 851 315,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	41 797 024,78	69 978 431,47
Produits sur titres de créances	558 226 660,62	571 483 397,00
Produits sur parts d'OPC	716 755,54	
Produits sur instruments financiers à terme	-10 239 019,91	6 234 714,04
Produits sur opérations temporaires sur titres	19 332 514,96	60 241 536,01
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	17 541 036,78	24 854 689,22
Autres produits financiers	87 138 715,31	148 147 371,99
Sous-total produits sur opérations financières	714 513 688,08	880 940 139,73
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	8 237 921,20	-657 664,51
Charges sur opérations temporaires sur titres		-18 597,85
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-81 145,73	-192 212,14
Sous-total charges sur opérations financières	8 156 775,47	-868 474,50
Total revenus financiers nets (A)	722 670 463,55	880 071 665,23
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-34 466 860,56	-28 930 771,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-34 466 860,56	-28 930 771,99
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	688 203 602,99	851 140 893,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 490 983,31	-82 716 616,05
Sous-total revenus nets I = (C+D)	689 694 586,30	768 424 277,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-104 842 580,43	91 381 789,85
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 309 379,25	-4 857 678,27
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-109 151 959,68	86 524 111,58
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 988 984,56	-5 218 987,56
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-107 162 975,12	81 305 124,02

OPCVM BFT AUREUS ISR

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-28 971 379,95	-32 677 712,07
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	912,36	-1 049,13
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-28 970 467,59	-32 678 761,20
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 782 321,31	-110 806,83
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-30 752 788,90	-32 789 568,03
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-409 908,05	-217 447,27
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-409 908,05	-217 447,27
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	551 368 914,23	816 722 385,91

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT AUREUS ISR

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€ster, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement son rendement, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital du fonds.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT AUREUS ISR

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net Global en EUR	15 085 306 098,03	20 211 719 182,20	24 787 894 768,65	23 745 204 251,13	27 709 385 173,01
Part BFT AUREUS ISR E en EUR					
Actif net	171 548 353,03	163 682 523,25	275 405 967,57	309 492 534,79	386 546 824,16
Nombre de titres	1 737 757,082	1 647 886,713	2 691 095,420	2 922 993,063	3 577 679,497
Valeur liquidative unitaire	98,71825	99,32874	102,33972	105,88206	108,04400
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,23	-0,18	0,04	0,36	-0,44
Distribution unitaire sur revenu		0,62			
Crédit d'impôt unitaire (1)					
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,39		3,28	3,32	2,73
Part BFT AUREUS ISR I2 en EUR					
Actif net	11 204 444 829,14	13 829 668 891,52	16 185 924 993,85	12 775 989 254,99	12 989 380 413,54
Nombre de titres	1 140 195,627	1 396 496,400	1 573 896,666	1 199 276,224	1 193 279,433
Valeur liquidative unitaire	9 826,77407	9 903,11818	10 283,98200	10 653,08308	10 885,44732
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-23,53	-18,75	4,94	36,47	-45,08
Capitalisation unitaire sur revenu	-23,06	77,91	346,43	347,34	290,11
Part BFT AUREUS ISR I2 - D en EUR					
Actif net	9 827,19	9 903,55	9 987,84		
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000		
Valeur liquidative unitaire	9 827,19000	9 903,55000	9 987,84000		
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes			4,91		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-23,41	-18,71			
Distribution unitaire sur revenu		77,61	342,13	236,92	
Crédit d'impôt unitaire (1)					
Capitalisation unitaire sur revenu	-23,30				

OPCVM BFT AUREUS ISR

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR IC en EUR					
Actif net	1 776 387 677,29	3 314 576 240,72	4 713 967 350,56	6 362 070 444,25	7 528 289 785,89
Nombre de titres	16 637 386,684	30 813 781,081	42 208 453,604	55 002 710,566	63 710 108,080
Valeur liquidative unitaire	106,77083	107,56798	111,68301	115,66830	118,16476
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,25	-0,20	0,05	0,39	-0,48
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,30	0,81	3,74	3,74	3,12
Part BFT AUREUS ISR ID en EUR					
Actif net	1 778,55	2 446 545,38	1 825 280,44	6 555 672,20	9 291 492,00
Nombre de titres	18,111	24 729,395	18 274,350	65 709,308	94 076,586
Valeur liquidative unitaire	98,20274	98,93268	99,88209	99,76778	98,76519
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes			0,04	0,26	
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées				0,09	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,23	-0,18			-0,32
Distribution unitaire sur revenu		0,74	3,40	3,29	2,65
Crédit d'impôt unitaire (1)					(1)
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,17				
Part BFT AUREUS ISR IP en EUR					
Actif net			1 015,55		1 500 112,02
Nombre de titres			1,000		1 471,000
Valeur liquidative unitaire			1 015,55000		1 019,79063
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-0,04		-4,45
Capitalisation unitaire sur revenu			13,42		24,14

OPCVM BFT AUREUS ISR

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR PC en EUR					
Actif net	521 404 005,12	810 618 624,01	1 526 179 692,69	2 154 726 485,14	2 880 239 102,44
Nombre de titres	5 260 092,561	8 135 661,834	14 784 519,808	20 185 958,081	26 476 616,005
Valeur liquidative unitaire	99,12449	99,63769	103,22822	106,74383	108,78426
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,23	-0,18	0,04	0,36	-0,45
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,49	0,52	3,24	3,29	2,61
Part BFT AUREUS ISR PD en EUR					
Actif net	2 164 448,41	2 393 600,78	6 911 702,57	7 759 994,74	10 818 070,23
Nombre de titres	21 837,193	24 024,708	68 584,831	77 080,702	108 717,202
Valeur liquidative unitaire	99,11751	99,63079	100,77596	100,67363	99,50651
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes			0,04	0,26	
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées				0,09	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,23	-0,18			-0,32
Distribution unitaire sur revenu		0,52	3,22	3,29	2,43
Crédit d'impôt unitaire (1)					(1)
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,52				
Part BFT AUREUS ISR RC en EUR					
Actif net	36 503 189,69	81 125 686,88	129 171 297,47	89 282 378,19	140 670 357,43
Nombre de titres	367 487,544	810 717,499	1 243 325,231	830 023,735	1 280 521,449
Valeur liquidative unitaire	99,33177	100,06652	103,89180	107,56605	109,85396
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,23	-0,18	0,04	0,36	-0,45
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,29	0,75	3,47	3,45	2,87

OPCVM BFT AUREUS ISR

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR SC en EUR					
Actif net	990,61	998,37	1 037,11		895 087,50
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000		891,311
Valeur liquidative unitaire	990,61000	998,37000	1 037,11000		1 004,23701
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,35	-1,80	0,48		0,20
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,93	7,26	33,26		4,35
Part BFT AUREUS ISR TC en EUR					
Actif net					1 755 460 387,58
Nombre de titres					87 388,148
Valeur liquidative unitaire					20 088,08319
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					4,14
Capitalisation unitaire sur revenu					90,48
Part BFT AUREUS ISR ZC en EUR					
Actif net	1 372 840 999,00	2 007 196 167,74	1 948 496 443,00	2 039 327 486,83	2 006 293 540,22
Nombre de titres	13 759,937	19 962,967	18 661,469	18 858,098	18 158,866
Valeur liquidative unitaire	99 770,87823	100 545,98435	104 412,81139	108 140,67711	110 485,61844
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-120,66	-190,39	50,24	370,27	-457,63
Capitalisation unitaire sur revenu	-89,65	791,10	3 517,25	3 506,99	2 931,07

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Bons du Trésor et les billets de trésorerie sont valorisés au prix du Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité supérieure ou égale à 1 an sont valorisés au prix de Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité inférieure ou égale à 1 an sont valorisés par référence à un Modèle : actualisation des flux futurs, sur la base d'un taux de référence, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ou d'une population d'émetteurs assimilables en termes de qualité de crédit, de secteur et/ou de zone d'appartenance géographique

OPCVM BFT AUREUS ISR

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des

titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en

cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Conformément à la Directive CRA sur les fonds monétaires depuis début 2015, un instrument du marché monétaire n'est pas considéré comme étant de haute qualité à moins qu'il n'ait reçu l'une des deux meilleures notations de crédit à court terme disponibles de la part de chaque agence de notation reconnue qui a noté l'instrument ou, si l'instrument n'est pas noté, qu'il soit d'une qualité équivalente telle que déterminée par le processus de notation interne de la société de gestion. Les notations internes de 1 à 4 sont évaluées comme étant de haute qualité, et donc éligibles pour les fonds du marché monétaire à court terme.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

OPCVM BFT AUREUS ISR

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I - C : 0,270 % TTC maximum l'an Part I - D : 0,270 % TTC maximum l'an Part P - C : 0,450 % TTC maximum l'an Part P - D : 0,450 % TTC maximum l'an Part I2 - C : 0,270 % TTC maximum l'an Part I2 - D : 0,270 % TTC maximum l'an Part S - C : 0,090 % TTC maximum l'an Part E - C : 0,370 % TTC maximum l'an Part R - C : 0,350 % TTC maximum l'an Part Z - C : 0,270 % TTC maximum l'an Part IP - C : 0,370 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I - C : 0,03 % TTC Part I - D : 0,03 % TTC Part P - C : 0,05 % TTC Part P - D : 0,05 % TTC Part I2 - C : 0,03 % TTC Part I2 - D : 0,03 % TTC Part S - C : 0,03 % TTC Part E - C : 0,03 % TTC Part R - C : 0,05 % TTC Part Z - C : 0,03 % TTC Part IP - C : 0,03 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part I - D : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part P - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part P - D : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part I2 - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part I2 - D : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

		Part S - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part E - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part R - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part Z - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part IP - C : 30,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part T - C : néant

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- l'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence suivant : €ster capitalisé

Ainsi, à compter du 1er avril 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Mars. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er avril 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représente 30,00 % maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fait l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance est nulle et fait l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et sont payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Pour la période d'observation en cours, le taux de la commission de surperformance est de :

- 10% pour la part I-C ;
- 10% pour la part I-D ;
- 10% pour la part I2-C ;
- 10% pour la part I2-D ;
- 10% pour la part P-C ;
- 10% pour la part P-D ;
- 10% pour la part S-C ;
- 10% pour la part E-C ;
- 10% pour la part R-C ;
- 10% pour la part Z-C ;

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

OPCVM BFT AUREUS ISR

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT AUREUS ISR PD	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part BFT AUREUS ISR ZC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR SC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR IC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR I2	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR TC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR ID	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part BFT AUREUS ISR IP	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR PC	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT AUREUS ISR E	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	23 745 204 251,13	24 787 894 768,65
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	114 007 519 070,49	120 682 871 791,79
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-110 592 678 713,49	-122 630 211 916,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	688 203 602,99	851 140 893,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-109 151 959,68	86 524 111,58
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-28 970 467,59	-32 678 761,20
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-267 607,74	-115 720,08
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-64 127,77	-3 468,93
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-409 908,05	-217 447,27
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)	1 032,72 (*)	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	27 709 385 173,01	23 745 204 251,13

(*) 31/03/2026 : résultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT AUREUS ISR

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT AUREUS ISR E		
Parts souscrites durant l'exercice	3 131 612,737	335 894 345,17
Parts rachetées durant l'exercice	-2 476 926,303	-265 189 507,67
Solde net des souscriptions/rachats	654 686,434	70 704 837,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 577 679,497	
Part BFT AUREUS ISR I2		
Parts souscrites durant l'exercice	7 689 613,305	82 851 087 542,25
Parts rachetées durant l'exercice	-7 695 610,096	-82 939 398 113,00
Solde net des souscriptions/rachats	-5 996,791	-88 310 570,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 193 279,433	
Part BFT AUREUS ISR IC		
Parts souscrites durant l'exercice	161 023 883,475	18 847 154 682,69
Parts rachetées durant l'exercice	-152 316 485,961	-17 823 103 295,84
Solde net des souscriptions/rachats	8 707 397,514	1 024 051 386,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	63 710 108,080	
Part BFT AUREUS ISR ID		
Parts souscrites durant l'exercice	79 224,543	7 845 350,43
Parts rachetées durant l'exercice	-50 857,265	-5 034 534,33
Solde net des souscriptions/rachats	28 367,278	2 810 816,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	94 076,586	
Part BFT AUREUS ISR IP		
Parts souscrites durant l'exercice	76 474,000	76 567 606,80
Parts rachetées durant l'exercice	-75 003,000	-75 162 583,89
Solde net des souscriptions/rachats	1 471,000	1 405 022,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 471,000	
Part BFT AUREUS ISR PC		
Parts souscrites durant l'exercice	39 317 070,411	4 240 558 461,19
Parts rachetées durant l'exercice	-33 026 412,487	-3 563 380 063,15
Solde net des souscriptions/rachats	6 290 657,924	677 178 398,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 476 616,005	
Part BFT AUREUS ISR PD		
Parts souscrites durant l'exercice	310 149,348	31 070 611,66
Parts rachetées durant l'exercice	-278 512,848	-27 789 731,52
Solde net des souscriptions/rachats	31 636,500	3 280 880,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	108 717,202	

OPCVM BFT AUREUS ISR

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT AUREUS ISR RC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 657 725,871	289 077 069,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 207 228,157	-240 314 751,31
Solde net des souscriptions/rachats	450 497,714	48 762 317,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 280 521,449	
Part BFT AUREUS ISR SC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 393,887	1 393 887,00
Parts rachetées durant l'exercice	-502,576	-504 510,61
Solde net des souscriptions/rachats	891,311	889 376,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	891,311	
Part BFT AUREUS ISR TC		
Parts souscrites durant l'exercice	89 502,108	1 791 004 478,36
Parts rachetées durant l'exercice	-2 113,960	-42 352 178,90
Solde net des souscriptions/rachats	87 388,148	1 748 652 299,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	87 388,148	
Part BFT AUREUS ISR ZC		
Parts souscrites durant l'exercice	50 539,841	5 535 865 035,94
Parts rachetées durant l'exercice	-51 239,073	-5 610 449 443,27
Solde net des souscriptions/rachats	-699,232	-74 584 407,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 158,866	

OPCVM BFT AUREUS ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT AUREUS ISR E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR I2 Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR ID Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR IP Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR PC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR PD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR RC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR SC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT AUREUS ISR

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT AUREUS ISR TC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part BFT AUREUS ISR ZC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT AUREUS ISR

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT AUREUS ISR E FR0014000EG3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	386 546 824,16	3 577 679,497	108,04400
BFT AUREUS ISR I2 FR0013067790	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 989 380 413,54	1 193 279,433	10 885,44732
BFT AUREUS ISR IC FR0010599399	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 528 289 785,89	63 710 108,080	118,16476
BFT AUREUS ISR ID FR0011463165	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	9 291 492,00	94 076,586	98,76519
BFT AUREUS ISR IP FR001400JAR4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 500 112,02	1 471,000	1 019,79063
BFT AUREUS ISR PC FR0012903250	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 880 239 102,44	26 476 616,005	108,78426
BFT AUREUS ISR PD FR0012903268	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	10 818 070,23	108 717,202	99,50651
BFT AUREUS ISR RC FR0014000EH1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	140 670 357,43	1 280 521,449	109,85396
BFT AUREUS ISR SC FR0013520939	Capitalisation	Capitalisation	EUR	895 087,50	891,311	1 004,23701
BFT AUREUS ISR TC FR00140118L8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 755 460 387,58	87 388,148	20 088,08319
BFT AUREUS ISR ZC FR0014006F17	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 006 293 540,22	18 158,866	110 485,61844

OPCVM BFT AUREUS ISR

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT AUREUS ISR

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	780 232,48	41 017,06	739 215,42		
Obligations	1 856 853,65	87 542,53	1 769 311,12		
Titres de créances	19 813 598,51	5 401 248,50	14 412 350,01		
Opérations temporaires sur titres	648 662,20		648 662,20		
Comptes financiers	4 218 274,66				4 218 274,66
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,11				-0,11
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA	-4 191 375,09	4 191 375,09		
Autres instruments financiers	NA				
Total		1 338 433,00	21 760 913,84		4 218 274,55

OPCVM BFT AUREUS ISR

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	351 074,30	224 073,26	205 084,91				
Obligations	450 790,90		512 540,62	893 522,14			
Titres de créances	6 450 593,30	5 912 468,27	7 188 389,06	262 147,88			
Opérations temporaires sur titres	648 662,20						
Comptes financiers	4 218 274,66						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,11						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps	2 780 931,94	-1 598 283,83	-1 182 648,11				
Autres instruments							
Total	14 900 327,19	4 538 257,70	6 723 366,48	1 155 670,02			

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 AUD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 USD +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	30,45	5,01	0,36	0,27	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					-0,11
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	30,45	5,01	0,36	0,27	-0,11

OPCVM BFT AUREUS ISR

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	1 856 853,65		
Titres de créances	19 813 598,51		
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	21 670 452,16		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
B.R.E.D. PARIS	540 934,13	
BANCO DE SABADELL	41 017,06	
CREDIT MUTUEL	198 281,28	
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES	8 786,25	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
LA BANQUE POSTALE	648 662,20	
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	1 707,83	
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	4 627,27	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES		23,02
Dettes		
Collatéral espèces		
LA BANQUE POSTALE		7 866,90
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)		8 984,63

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT AUREUS ISR

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	234 034,54
	Collatéraux	6 335 104,45
Total des créances		6 569 138,99
Dettes		
	Frais de gestion fixe	3 881 667,76
	Frais de gestion variable	3 995 321,43
	Collatéraux	16 851 531,08
	Autres dettes	1 192 874,44
Total des dettes		25 921 394,71
Total des créances et des dettes		-19 352 255,72

OPCVM BFT AUREUS ISR

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR E	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	738 271,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	-0,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR I2	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	11 595 882,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Frais de gestion variables provisionnés	271 983,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 913 923,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 211 417,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	260 101,46
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	602 932,81
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 081,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	511,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	360,84
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM BFT AUREUS ISR

	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR IP	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 545,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	256,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR PC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 378 962,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Frais de gestion variables provisionnés	-0,09
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR PD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	58 021,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR RC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	177 147,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	4 315,46
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	7 736,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM BFT AUREUS ISR

	31/03/2026
Part BFT AUREUS ISR SC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	277,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	18,64
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	9,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR TC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	91 548,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT AUREUS ISR ZC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 865 866,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	70 105,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	202 582,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	642 300 287,35

OPCVM BFT AUREUS ISR

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			
Obligations			
TCN			2 090 174 449,17
	ITCN12252933	BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 060726	33 795 969,99
	ITCN11999641	BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 02042	16 999 065,93
	ITCN12354320	BANCO SANTANDER 180526 FIX 2.095	31 914 281,95
	ITCN12838299	BANC SANT ALL SPAI ZCP 08-01-27	20 562 777,11
	ITCN12614644	BANC SANT ALL SPAI ZCP 11-11-26	42 310 342,17
	ITCN12666025	BANC SANT ALL SPAI ZCP 24-11-26	21 623 778,70
	ITCN12479833	CA OISEST+0.34% 02-10-26	49 575 622,87
	ITCN12978410	CA OISEST+0.34% 09-02-27	103 334 437,34
	ITCN12846849	CA OISEST+0.34% 14-12-26	44 228 743,12
	ITCN12887858	CA OISEST+0.34% 21-01-27	51 230 118,66
	ITCN12846795	CA OISEST+0.35% 12-01-27	70 364 733,95
	ITCN12648266	CA OISEST+0.35% 19-11-26	75 659 443,25
	ITCN12401686	CRCAM ALPES PROVENCE 040926 OISEST 0.33	15 202 442,93
	ITCN12083822	CRCAM AQUITAINE 050526 OISEST 0.34	20 429 720,30
	ITCN12056416	CRCAM AQUITAINE 240426 OISEST 0.34	20 442 451,97
	ITCN12310643	CRCAM AQUITAINE 300726 OISEST 0.33	15 237 399,60
	ITCN12459748	CRCAM ATLANTIQUE VENDEE 250926 OISEST 0.	25 306 668,34
	ITCN12077874	CRCAM BRIE PICARDIE 050526 OISEST 0.34	20 429 720,30
	ITCN12439840	CRCAM BRIE PICARDIE 180926 OISEST 0.34	40 506 532,63
	ITCN12354327	CRCAM DU NORD EST 140826 OISEST 0.33	25 371 451,18
	ITCN12351796	CRCAM NORMANDIE SEINE 140826 OISEST 0.33	64 954 967,73
	ITCN12379830	CRCAM SUD RHONE ALPES 280826 OISEST 0.33	20 278 672,32
	ITCN12368275	CRCAM TOULOUSE 31 210826 OISEST 0.33	12 679 971,76
	ITCN12168411	CREDIT AGRICOLE SA 050626 OISEST 0.33	90 713 120,09
	ITCN12978461	CREDIT AGRICOLE SA 091226 OISEST 0.31	48 153 104,16
	ITCN12262379	CREDIT AGRICOLE SA 100726 OISEST 0.32	76 273 862,50
	ITCN12342680	CREDIT AGRICOLE SA 110826 OISEST 0.32	63 943 337,76
	ITCN12189502	CREDIT AGRICOLE SA 120626 OISEST 0.33	74 375 594,30
	ITCN12505457	CREDIT AGRICOLE SA 141026 OISEST 0.34	104 136 814,07
	ITCN12108297	CREDIT AGRICOLE SA 150526 OISEST 0.34	159 250 589,20
	ITCN13159533	CREDIT AGRICOLE SA 180127 OISEST 0.32	44 035 717,03
	ITCN13159534	CREDIT AGRICOLE SA 180227 OISEST 0.33	65 050 883,12
	ITCN13159538	CREDIT AGRICOLE SA 180327 OISEST 0.34	87 066 270,61
	ITCN12439841	CREDIT AGRICOLE SA 180926 OISEST 0.34	152 912 160,65
	ITCN12213417	CREDIT AGRICOLE SA 190626 OISEST 0.33	109 980 997,20
	ITCN12213416	CREDIT AGRICOLE SA 200526 OISEST 0.32	62 109 539,68
	ITCN12298816	CREDIT AGRICOLE SA 240726 OISEST 0.32	109 733 144,70
OPC			402 352 809,11

OPCVM BFT AUREUS ISR

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Instruments financiers à terme	LU3178805456	Amundi EUR Cash Active UCITS ETF ACC	75 597 000,00
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z	11 049 061,12
	FR0013016615	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I2 C	3 574 897,99
	LU2898189019	AMUNDI MMKT-S/T EUR-ZC D	150 000 000,00
	FR0013067808	BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMA I2-C	162 131 850,00
Total des titres du groupe			2 492 527 258,28

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	689 694 586,30	768 424 277,19
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	409 908,05	217 447,27
Revenus de l'exercice à affecter	689 284 678,25	768 206 829,92
Report à nouveau	590,15	623,72
Sommes distribuables au titre du revenu net	689 285 268,40	768 207 453,64

Part BFT AUREUS ISR E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	9 786 872,76	9 721 689,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	9 786 872,76	9 721 689,29
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	9 786 872,76	9 721 689,29
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	9 786 872,76	9 721 689,29
Total	9 786 872,76	9 721 689,29
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	346 182 850,49	416 562 786,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	346 182 850,49	416 562 786,01
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	346 182 850,49	416 562 786,01
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	346 182 850,49	416 562 786,01
Total	346 182 850,49	416 562 786,01
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT AUREUS ISR IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	198 984 080,86	206 207 643,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	198 984 080,86	206 207 643,95
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	198 984 080,86	206 207 643,95
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	198 984 080,86	206 207 643,95
Total	198 984 080,86	206 207 643,95
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	206 562,70	148 791,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	125 617,89	78 586,90
Revenus de l'exercice à affecter (**)	80 944,81	70 205,02
Report à nouveau	538,57	479,98
Sommes distribuables au titre du revenu net	81 483,38	70 685,00
Affectation :		
Distribution	80 905,86	70 308,96
Report à nouveau du revenu de l'exercice	577,52	376,04
Capitalisation		
Total	81 483,38	70 685,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	1,79	2,22
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	94 076,586	65 709,308
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,86	1,07
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT AUREUS ISR IP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	35 522,47	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	35 522,47	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	35 522,47	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	35 522,47	
Total	35 522,47	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	69 326 776,67	66 560 358,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	69 326 776,67	66 560 358,78
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	69 326 776,67	66 560 358,78
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	69 326 776,67	66 560 358,78
Total	69 326 776,67	66 560 358,78
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT AUREUS ISR PD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	359 352,22	220 221,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	284 290,16	138 623,45
Revenus de l'exercice à affecter (**)	75 062,06	81 598,36
Report à nouveau	51,58	143,74
Sommes distribuables au titre du revenu net	75 113,64	81 742,10
Affectation :		
Distribution	75 014,87	81 705,54
Report à nouveau du revenu de l'exercice	98,77	36,56
Capitalisation		
Total	75 113,64	81 742,10
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	1,74	2,23
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	108 717,202	77 080,702
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,69	1,06
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	3 676 104,58	2 867 327,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 676 104,58	2 867 327,83
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 676 104,58	2 867 327,83
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3 676 104,58	2 867 327,83
Total	3 676 104,58	2 867 327,83
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT AUREUS ISR SC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	3 883,61	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 883,61	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 883,61	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	3 883,61	
Total	3 883,61	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR TC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	7 907 537,69	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 907 537,69	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 907 537,69	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	7 907 537,69	
Total	7 907 537,69	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part BFT AUREUS ISR ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	53 225 042,25	66 135 220,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	53 225 042,25	66 135 220,68
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	53 225 042,25	66 135 220,68
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	53 225 042,25	66 135 220,68
Total	53 225 042,25	66 135 220,68
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT AUREUS ISR

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-107 162 975,12	81 305 124,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-107 162 975,12	81 305 124,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	19 025,96	1 328,58
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-107 143 949,16	81 306 452,60

Part BFT AUREUS ISR E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 602 439,06	1 059 952,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 602 439,06	1 059 952,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 602 439,06	1 059 952,80
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-1 602 439,06	1 059 952,80
Total	-1 602 439,06	1 059 952,80
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-53 800 232,86	43 743 229,15
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-53 800 232,86	43 743 229,15
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-53 800 232,86	43 743 229,15
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 -53 800 232,86	 43 743 229,15
Total	-53 800 232,86	43 743 229,15
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT AUREUS ISR IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-31 186 003,44	21 783 733,90
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-31 186 003,44	21 783 733,90
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-31 186 003,44	21 783 733,90
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	 -31 186 003,44	 21 783 733,90
Total	-31 186 003,44	21 783 733,90
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR ID

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-39 297,61	22 521,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-39 297,61	22 521,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8 641,27	598,17
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-30 656,34	23 120,05
Affectation :		
Distribution		17 084,42
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		6 035,63
Capitalisation	-30 656,34	
Total	-30 656,34	23 120,05
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		65 709,308
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		0,26

Part BFT AUREUS ISR IP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-6 547,19	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-6 547,19	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-6 547,19	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-6 547,19	
Total	-6 547,19	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-11 951 754,32	7 380 641,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-11 951 754,32	7 380 641,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-11 951 754,32	7 380 641,76
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-11 951 754,32	7 380 641,76
Total	-11 951 754,32	7 380 641,76
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT AUREUS ISR PD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-45 801,48	26 661,70
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-45 801,48	26 661,70
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	10 384,69	730,41
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-35 416,79	27 392,11
Affectation :		
Distribution		20 040,98
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		7 351,13
Capitalisation	-35 416,79	
Total	-35 416,79	27 392,11
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		77 080,702
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		0,26

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-582 836,79	305 723,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-582 836,79	305 723,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-582 836,79	305 723,91
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-582 836,79	305 723,91
Total	-582 836,79	305 723,91
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT AUREUS ISR SC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	184,50	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	184,50	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	184,50	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	184,50	
Total	184,50	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT AUREUS ISR

Part BFT AUREUS ISR TC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	361 923,57	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	361 923,57	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	361 923,57	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	361 923,57	
Total	361 923,57	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT AUREUS ISR ZC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-8 310 170,44	6 982 658,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-8 310 170,44	6 982 658,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-8 310 170,44	6 982 658,92
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-8 310 170,44	6 982 658,92
Total	-8 310 170,44	6 982 658,92
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DÉPÔTS			780 232 475,92	2,82
BRED EST 0.24 100726	EUR	145 000 000	145 973 202,06	0,53
BRED EST 0.28 191126	EUR	102 000 000	102 257 188,35	0,37
BRESD EST 0.23	EUR	140 000 000	141 484 573,69	0,51
CMARKEA E0.33 250926	EUR	22 000 000	22 260 710,46	0,08
CMARKEST+0.33 021226	EUR	43 000 000	43 324 946,70	0,16
CMBRFR2B 0.33 091026	EUR	19 000 000	19 208 367,08	0,07
CMBRFR2B 101026	EUR	20 000 000	20 209 226,40	0,07
DAT ARKEA	EUR	20 000 000	20 085 183,98	0,07
DAT BRED0.23 170626	EUR	150 000 000	151 219 168,13	0,55
DAT BSABFRPP 060526	EUR	41 000 000	41 017 060,56	0,15
DATCMARKEA ESTR+0.32	EUR	17 000 000	17 353 496,81	0,06
DAT CMBRFR2B310726	EUR	55 000 000	55 839 351,70	0,20
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			1 856 853 649,73	6,70
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 856 853 649,73	6,70
Banques commerciales			431 348 343,95	1,56
BPI FRANCE E E3R+0.26% 29-01-28	EUR	41 000 000	41 168 876,04	0,15
CAN IMP BK E3R+0.38% 18-01-28	EUR	61 500 000	61 730 471,25	0,22
CAN IMP BK E3R+0.45% 30-10-26	EUR	72 500 000	72 867 587,08	0,27
CAN IMP BK E3R+0.5% 17-06-27	EUR	69 500 000	69 706 747,06	0,25
KBC IFIMA E3R+0.3% 24-02-28	EUR	45 200 000	45 272 439,53	0,16
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.45% 24-03-27	EUR	69 000 000	69 105 712,98	0,25
ROYAL BANK OF CANADA TORONTO E3R+0.4% 17-09-27	EUR	71 500 000	71 496 510,01	0,26
Boissons			63 082 081,99	0,23
CARLSBERG BREWERIES AS E3R+0.4% 28-02-27	EUR	46 000 000	46 137 736,01	0,17
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS E3R+0.38% 03-06-27	EUR	16 900 000	16 944 345,98	0,06
Electricité			20 432 152,44	0,07
EDF E3R+0.33% 04-03-28 EMTN	EUR	20 400 000	20 432 152,44	0,07
Marchés de capitaux			305 517 183,89	1,10
ABN AMRO BK E3R+0.35% 25-02-27	EUR	60 400 000	60 565 378,56	0,22
ABN AMRO BK E3R+0.38% 09-04-27	EUR	54 000 000	54 299 143,80	0,20
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	69 500 000	69 598 300,03	0,25
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.45% 18-12-26	EUR	73 000 000	73 459 672,89	0,26
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.55% 03-02-27	EUR	47 500 000	47 594 688,61	0,17
Produits alimentaires			217 255 151,68	0,78
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	EUR	34 800 000	34 858 580,00	0,13
GEN MILLS E3R+0.5% 22-04-26	EUR	60 500 000	60 797 231,79	0,22
GEN MILLS E3R+0.5% 22-10-26	EUR	121 000 000	121 599 339,89	0,43

OPCVM BFT AUREUS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits de soins personnels			27 951 513,63	0,10
L OREAL S A E3R+0.2% 19-11-27	EUR	27 900 000	27 951 513,63	0,10
Services clientèle divers			70 571 017,00	0,25
LEASYS E3R+0.4% 22-09-27 EMTN	EUR	70 500 000	70 571 017,00	0,25
Services de télécommunication diversifiés			96 141 283,20	0,35
ATT E3R+0.4% 16-09-27	EUR	96 000 000	96 141 283,20	0,35
Services financiers diversifiés			624 554 921,95	2,26
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.38% 29-04-26	EUR	72 000 000	72 307 739,60	0,26
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.42% 29-05-26	EUR	72 500 000	72 681 437,69	0,26
DSV FINANCE BV E3R+0.5% 06-11-26	EUR	21 100 000	21 210 501,64	0,08
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.4% 21-01-28	EUR	45 300 000	45 529 783,49	0,16
NATWEST MKTS NV E3R+0.45% 27-03-28	EUR	20 000 000	20 001 580,44	0,07
NATWEST MKTS NV E3R+0.48% 30-06-27	EUR	52 700 000	52 780 748,99	0,19
NTT FINANCE E3R+0.5% 16-07-27	EUR	71 950 000	72 481 529,03	0,26
SG LUXEMBOURG ZCP 16-06-26	EUR	87 000 000	87 542 532,00	0,33
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.32% 28-01-28	EUR	41 000 000	41 091 778,50	0,15
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 30-04-26	EUR	69 500 000	69 795 113,22	0,25
VOLVO TREASURY AB E3R+0.31% 16-02-28	EUR	51 000 000	51 063 635,53	0,18
VOLVO TREASURY AB E3R+0.38% 22-05-26	EUR	18 022 000	18 068 541,82	0,07
TITRES DE CRÉANCES			19 813 598 512,05	71,50
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			18 305 125 218,37	66,06
Banques commerciales			12 875 669 916,17	46,47
AGENCE FRANCAISE DE 040526 OISEST 0.235	EUR	43 000 000	43 495 523,46	0,16
AGENCE FRANCAISE DE 040826 OISEST 0.265	EUR	100 000 000	100 888 625,78	0,36
BANCO BILBAO VIZ 050227 FIX 2.265	EUR	20 000 000	19 540 388,64	0,07
BANK OF MONTREAL 260626 FIX 2.0725	EUR	65 000 000	64 662 032,13	0,23
BANQUE PALATINE 201126 OISEST 0.335	EUR	50 000 000	50 466 364,22	0,18
BANQUE PALATINE 250926 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	50 635 379,34	0,18
BARC B OISEST+0.22% 07-07-26	EUR	40 000 000	40 178 244,17	0,14
BARC B OISEST+0.3% 31-12-26	EUR	22 000 000	22 103 731,88	0,08
BARCLAYS BANK PLC 030626 OISEST 0.24	EUR	47 000 000	47 345 720,33	0,17
BARCLAYS BANK PLC 080227 OISEST 0.33	EUR	102 000 000	102 073 181,97	0,37
BARCLAYS BANK PLC 190526 FIX 2.13	EUR	110 000 000	109 700 489,64	0,40
BARCLAYS BANK PLC 301026 OISEST 0.28	EUR	22 000 000	22 003 584,60	0,08
BARCLAYS BANK PLC 310726 OISEST 0.23	EUR	20 000 000	20 074 004,16	0,07
BAYERISCHE LANDESBANK. 210826 FIX 2.11	EUR	100 000 000	99 108 769,69	0,36
BAYER LAND BK ZCP 20-01-27	EUR	41 000 000	40 161 062,85	0,14
BBVA ZCP 12-01-27	EUR	20 000 000	19 581 065,53	0,07
BBVA ZCP 17-11-26	EUR	21 000 000	20 659 561,87	0,07
BBVA ZCP 19-03-27	EUR	20 000 000	19 468 085,35	0,07

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BK AMER NA LOND ZCP 17-07-26	EUR	76 000 000	75 501 378,78	0,27
BNP PA OISEST+0.22% 30-04-26	EUR	76 000 000	76 701 137,12	0,28
BNP PA OISEST+0.24% 17-07-26	EUR	49 000 000	49 407 220,83	0,18
BNP PA OISEST+0.25% 19-08-26	EUR	89 000 000	89 732 147,53	0,32
BNP PA OISEST+0.26% 18-11-26	EUR	113 000 000	113 284 600,49	0,41
BNP PA OISEST+0.28% 01-06-26	EUR	103 000 000	104 774 073,44	0,38
BNP PA OISEST+0.3% 31-03-27	EUR	51 000 000	50 998 830,40	0,18
BNP PARIBAS 010726 OISEST 0.29	EUR	103 000 000	104 778 080,36	0,38
BNP PARIBAS 040926 OISEST 0.25	EUR	54 000 000	54 393 422,31	0,20
BNP PARIBAS 080426 OISEST 0.27	EUR	85 000 000	86 922 956,84	0,31
BNP PARIBAS 080526 OISEST 0.25	EUR	54 000 000	54 678 812,79	0,20
BNP PARIBAS 211026 OISEST 0.25	EUR	56 000 000	56 238 175,93	0,20
BPCE OISEST+0.34% 08-01-27	EUR	104 000 000	104 544 096,33	0,38
BPCE SA 030726 OISEST 0.33	EUR	108 000 000	109 894 872,60	0,40
BPCE SA 070726 OISEST 0.32	EUR	64 000 000	64 975 577,51	0,23
BPCE SA 070726 OISEST 0.33	EUR	75 000 000	76 297 417,71	0,28
BPCE SA 070826 OISEST 0.33	EUR	124 000 000	125 905 191,28	0,45
BPCE SA 080626 OISEST 0.32	EUR	129 000 000	131 215 091,25	0,47
BPCE SA 090227 OISEST 0.34	EUR	127 000 000	127 401 287,26	0,46
BPCE SA 090726 OISEST 0.33	EUR	64 000 000	65 099 246,33	0,23
BPCE SA 091226 OISEST 0.33	EUR	47 000 000	47 247 866,30	0,17
BPCE SA 110526 OISEST 0.3	EUR	124 000 000	126 081 754,23	0,46
BPCE SA 120327 OISEST 0.35	EUR	77 000 000	77 085 366,90	0,28
BPCE SA 120626 OISEST 0.34	EUR	86 000 000	87 624 988,63	0,32
BPCE SA 130127 OISEST 0.32	EUR	60 000 000	60 063 762,00	0,22
BPCE SA 130526 OISEST 0.33	EUR	64 000 000	65 196 841,96	0,24
BPCE SA 150926 OISEST 0.34	EUR	247 000 000	250 203 369,35	0,99
BPI FRANCE E 070826 FIX 2.06	EUR	100 000 000	99 198 410,40	0,36
BPI FRANCE E 110626 OISEST 0.28	EUR	45 000 000	45 831 149,66	0,17
BQ POS OISEST+0.25% 20-05-26	EUR	16 000 000	16 131 811,41	0,06
BRED BANQUE POPULAIRE 070526 OISEST 0.23	EUR	55 000 000	55 590 886,88	0,20
CAISSE CENTRALE DU 030227 OISEST 0.35	EUR	57 000 000	57 203 917,51	0,21
CAISSE FEDERALE DU 280526 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 309 652,29	0,07
CA OISEST+0.34% 02-10-26	EUR	49 000 000	49 575 622,87	0,18
CA OISEST+0.34% 09-02-27	EUR	103 000 000	103 334 437,34	0,37
CA OISEST+0.34% 14-12-26	EUR	44 000 000	44 228 743,12	0,16
CA OISEST+0.34% 21-01-27	EUR	51 000 000	51 230 118,66	0,18
CA OISEST+0.35% 12-01-27	EUR	70 000 000	70 364 733,95	0,25
CA OISEST+0.35% 19-11-26	EUR	75 000 000	75 659 443,25	0,27
CIC OISEST+0.33% 04-11-26	EUR	20 000 000	20 089 330,64	0,07
COMM AKTI ZCP 10-09-26	EUR	86 000 000	85 098 023,08	0,31
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 020426 FI	EUR	34 000 000	33 998 185,77	0,12
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 020726 FI	EUR	17 000 000	16 907 084,85	0,06
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 070426 FI	EUR	27 000 000	26 991 352,42	0,10

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COOP R OISEST+0.25% 22-12-26	EUR	21 000 000	21 078 627,50	0,08
CRCAM ALPES PROVENCE 040926 OISEST 0.33	EUR	15 000 000	15 202 442,93	0,05
CRCAM AQUITAINE 050526 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 429 720,30	0,07
CRCAM AQUITAINE 240426 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 442 451,97	0,07
CRCAM AQUITAINE 300726 OISEST 0.33	EUR	15 000 000	15 237 399,60	0,05
CRCAM BRIE PICARDIE 050526 OISEST 0.34	EUR	20 000 000	20 429 720,30	0,07
CRCAM BRIE PICARDIE 180926 OISEST 0.34	EUR	40 000 000	40 506 532,63	0,15
CRCAM CENTRE LOIRE 100426 OISEST 0.32	EUR	20 000 000	20 458 101,15	0,07
CRCAM DU NORD EST 140826 OISEST 0.33	EUR	25 000 000	25 371 451,18	0,09
CRCAM DU NORD EST 290526 OISEST 0.34	EUR	22 500 000	22 945 793,69	0,08
CRCAM NORMANDIE SEINE 140826 OISEST 0.33	EUR	64 000 000	64 954 967,73	0,23
CRCAM SUD RHONE ALPES 280826 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 278 672,32	0,07
CRCAM TOULOUSE 31 210826 OISEST 0.33	EUR	12 500 000	12 679 971,76	0,05
CRED I OISEST+0.34% 25-01-27	EUR	123 000 000	123 276 403,00	0,44
CREDIT AGRICOLE SA 050626 OISEST 0.33	EUR	89 000 000	90 713 120,09	0,33
CREDIT AGRICOLE SA 091226 OISEST 0.31	EUR	48 000 000	48 153 104,16	0,17
CREDIT AGRICOLE SA 100726 OISEST 0.32	EUR	75 000 000	76 273 862,50	0,28
CREDIT AGRICOLE SA 110826 OISEST 0.32	EUR	63 000 000	63 943 337,76	0,23
CREDIT AGRICOLE SA 120626 OISEST 0.33	EUR	73 000 000	74 375 594,30	0,27
CREDIT AGRICOLE SA 141026 OISEST 0.34	EUR	103 000 000	104 136 814,07	0,38
CREDIT AGRICOLE SA 150526 OISEST 0.34	EUR	156 000 000	159 250 589,20	0,57
CREDIT AGRICOLE SA 180127 OISEST 0.32	EUR	44 000 000	44 035 717,03	0,16
CREDIT AGRICOLE SA 180227 OISEST 0.33	EUR	65 000 000	65 050 883,12	0,23
CREDIT AGRICOLE SA 180327 OISEST 0.34	EUR	87 000 000	87 066 270,61	0,31
CREDIT AGRICOLE SA 180926 OISEST 0.34	EUR	151 000 000	152 912 160,65	0,55
CREDIT AGRICOLE SA 190626 OISEST 0.33	EUR	108 000 000	109 980 997,20	0,40
CREDIT AGRICOLE SA 200526 OISEST 0.32	EUR	61 000 000	62 109 539,68	0,22
CREDIT AGRICOLE SA 240726 OISEST 0.32	EUR	108 000 000	109 733 144,70	0,40
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 021126 O	EUR	85 000 000	85 720 611,35	0,31
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 031226 O	EUR	20 000 000	20 089 229,09	0,07
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 050127 O	EUR	31 000 000	31 137 565,99	0,11
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 080726 O	EUR	38 000 000	38 652 861,97	0,14
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 100726 O	EUR	108 000 000	109 841 982,00	0,40
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 170626 O	EUR	48 000 000	48 887 377,92	0,18
CREDIT INDUSTRIEL N COMMERCIAL 150327 OI	EUR	103 000 000	103 084 325,75	0,37
CREDIT MUTUEL ARKEA 250926 OISEST 0.32	EUR	11 000 000	11 132 692,64	0,04
DNB BANK ASA 060826 FIX 2.06	EUR	100 000 000	99 217 055,81	0,36
FINA E3R+0.45% 24-04-26	EUR	9 500 000	9 539 572,99	0,03
HSBC B OISEST+0.3% 09-10-26	EUR	43 000 000	43 489 894,13	0,16
ING BANK NEDERLAND NV 080926 OISEST 0.29	EUR	69 000 000	69 905 760,61	0,25
ING BANK NEDERLAND NV 120826 OISEST 0.29	EUR	40 000 000	40 592 317,97	0,15
ING BANK NEDERLAND NV 140726 OISEST 0.31	EUR	93 000 000	94 560 852,25	0,34
ING BANK NEDERLAND NV 160426 OISEST 0.25	EUR	85 000 000	86 347 223,30	0,31
ING BANK NEDERLAND NV 160626 OISEST 0.31	EUR	70 000 000	71 293 517,13	0,26

OPCVM BFT AUREUS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING BANK NEDERLAND NV 190526 OISEST 0.33	EUR	103 000 000	105 111 665,17	0,38
ING BANK NEDERLAND NV 220127 OISEST 0.32	EUR	102 000 000	102 481 098,73	0,37
ING BANK NEDERLAND NV 240626 OISEST 0.30	EUR	151 000 000	153 709 672,98	0,55
ING BANK NEDERLAND NV 250327 OISEST 0.35	EUR	102 000 000	102 091 591,69	0,37
ING BANK NEDERLAND NV 260526 OISEST 0.33	EUR	108 000 000	110 164 571,70	0,40
ING BA OISEST+0.29% 02-10-26	EUR	78 000 000	78 905 617,83	0,28
ING BA OISEST+0.325% 23-02-27	EUR	112 000 000	112 297 147,95	0,41
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 020426 F	EUR	106 000 000	105 994 210,80	0,38
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 021126 F	EUR	75 000 000	73 864 500,32	0,27
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 100726 F	EUR	81 000 000	80 491 855,49	0,29
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 120526 F	EUR	108 000 000	107 747 341,81	0,39
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 120626 F	EUR	129 000 000	128 441 643,62	0,46
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 140926 F	EUR	81 000 000	80 090 777,31	0,29
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 150526 F	EUR	54 000 000	53 863 722,45	0,19
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 160626 F	EUR	49 000 000	48 774 642,04	0,18
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 160726 F	EUR	39 000 000	38 738 692,79	0,14
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 170826 F	EUR	54 000 000	53 510 960,00	0,19
INTESA SANPAOLO SPA 090327 FIX 2.34	EUR	97 000 000	94 502 003,99	0,34
INTESA SANPAOLO SPA 160227 FIX 2.235	EUR	56 000 000	54 658 156,00	0,20
INTE ZCP 01-12-26	EUR	75 000 000	73 686 144,28	0,27
INTE ZCP 20-11-26	EUR	99 000 000	97 355 857,26	0,35
INTE ZCP 25-03-27	EUR	21 000 000	20 430 263,59	0,07
JYSKE BANK DNK 040626 OISEST 0.24	EUR	100 000 000	101 848 531,89	0,37
LA BANQUE POSTALE. 080626 OISEST 0.25	EUR	42 000 000	42 301 772,64	0,15
LA BANQUE POSTALE. 270526 OISEST 0.23	EUR	65 000 000	65 863 562,45	0,24
LA BANQUE POSTALE 100626 OISEST 0.325	EUR	47 000 000	47 892 909,06	0,17
LA BANQUE POSTALE 220526 OISEST 0.33	EUR	46 000 000	46 934 037,23	0,17
LANDESBANK BADEN-WURTTMBERG 230926 FIX	EUR	40 000 000	39 540 013,27	0,14
LCL CREDIT LYONNAIS 120626 OISEST 0.28	EUR	29 000 000	29 366 576,17	0,11
LCL CREDIT LYONNAIS 130826 OISEST 0.32	EUR	41 000 000	41 608 699,58	0,15
LCL CREDIT LYONNAIS 200726 OISEST 0.31	EUR	46 000 000	46 664 274,96	0,17
LCL CREDIT LYONNAIS 210127 OISEST 0.35	EUR	51 000 000	51 235 289,50	0,18
LCL CREDIT LYONNAIS 301026 OISEST 0.33	EUR	26 000 000	26 255 651,70	0,09
LLOY B OISEST+0.37% 19-03-27	EUR	62 000 000	62 074 096,33	0,22
SG OISEST+0.31% 02-11-26	EUR	50 000 000	50 477 760,17	0,18
SG OISEST+0.31% 03-08-26	EUR	85 000 000	86 307 742,00	0,31
SG OISEST+0.31% 31-08-26	EUR	98 000 000	99 156 042,96	0,36
SG OISEST+0.32% 01-12-26	EUR	108 000 000	108 845 613,36	0,39
SG OISEST+0.32% 04-01-27	EUR	57 000 000	57 282 392,60	0,21
SG OISEST+0.35% 16-11-26	EUR	119 000 000	120 074 159,85	0,43
SG OISEST+0.35% 31-12-26	EUR	80 000 000	80 474 557,98	0,29
SG OISEST+0.36% 06-04-27	EUR	46 500 000	46 645 929,56	0,17
SG OISEST+0.37% 22-02-27	EUR	57 000 000	57 145 362,10	0,21
SG OISEST+0.37% 29-01-27	EUR	70 000 000	70 297 044,40	0,25

OPCVM BFT AUREUS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 030726	EUR	34 000 000	33 807 589,18	0,12
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 200726	EUR	51 000 000	50 650 361,91	0,18
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 260626	EUR	65 000 000	64 663 498,15	0,23
SOCIETE GENERALE 020626 OISEST 0.33	EUR	78 000 000	79 524 538,82	0,29
SOCIETE GENERALE 030626 OISEST 0.33	EUR	60 000 000	61 134 830,20	0,22
SOCIETE GENERALE 030726 OISEST 0.31	EUR	68 000 000	69 181 035,71	0,25
SOCIETE GENERALE 040526 OISEST 0.27	EUR	54 000 000	54 841 800,21	0,20
SOCIETE GENERALE 040526 OISEST 0.33	EUR	98 000 000	100 048 259,13	0,36
SOCIETE GENERALE 061026 OISEST 0.29	EUR	24 000 000	24 199 112,02	0,09
SOCIETE GENERALE 090427 OISEST 0.37	EUR	60 000 000	60 305 097,73	0,22
SOCIETE GENERALE 110826 OISEST 0.38	EUR	47 000 000	47 729 351,42	0,17
SOCIETE GENERALE 110926 OISEST 0.37	EUR	93 000 000	94 252 150,45	0,34
SOCIETE GENERALE 190327 OISEST 0.35	EUR	63 500 000	63 539 817,11	0,23
SOCIETE GENERALE 210526 OISEST 0.32	EUR	97 000 000	99 005 139,14	0,36
SOCIETE GENERALE 260227 OISEST 0.37	EUR	23 000 000	23 054 293,23	0,08
SOCIETE GENERALE 310327 OISEST 0.35	EUR	82 000 000	81 999 477,02	0,30
SOCIETE GENERALE 310826 OISEST 0.3	EUR	108 000 000	109 445 819,70	0,39
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 021026 FIX 2.17	EUR	60 000 000	59 251 869,63	0,21
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 050227 FIX 2.21	EUR	40 000 000	39 091 137,07	0,14
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 070926 FIX 2.12	EUR	65 000 000	64 322 391,92	0,23
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 100426 FIX 2.03	EUR	29 000 000	28 985 736,33	0,10
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 100726 FIX 2.05	EUR	42 000 000	41 748 318,24	0,15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 100826 FIX 2.1	EUR	46 000 000	45 620 562,65	0,16
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110526 FIX 2.02	EUR	65 000 000	64 855 507,74	0,23
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 170726 FIX 2.03	EUR	65 000 000	64 578 333,76	0,23
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 220926 FIX 2.16	EUR	65 000 000	64 243 002,57	0,23
SWEDBANK AB. 110926 FIX 2.13	EUR	50 000 000	49 461 455,83	0,18
SWEDBANK AB. 170826 FIX 2.12	EUR	100 000 000	99 109 998,09	0,36
UNIC OISEST+0.29% 02-02-27	EUR	34 000 000	34 069 462,94	0,12
UNIC OISEST+0.29% 09-04-26	EUR	86 000 000	87 584 537,96	0,32
UNIC OISEST+0.29% 25-05-26	EUR	54 000 000	54 959 047,47	0,20
UNIC OISEST+0.3% 02-03-27	EUR	146 000 000	146 286 030,18	0,53
UNIC OISEST+0.3% 08-01-27	EUR	64 000 000	64 348 599,54	0,23
UNIC OISEST+0.3% 08-05-26	EUR	83 000 000	84 727 759,54	0,31
UNIC OISEST+0.3% 16-06-26	EUR	65 000 000	66 191 533,49	0,24
UNIC OISEST+0.3% 17-07-26	EUR	118 000 000	119 946 685,59	0,43
UNIC OISEST+0.3% 19-01-27	EUR	80 000 000	80 378 428,38	0,29
UNIC OISEST+0.3% 23-06-26	EUR	54 000 000	54 971 292,12	0,20
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 040826 OISES	EUR	65 000 000	66 001 550,14	0,24
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 090227 OISES	EUR	103 000 000	103 345 294,34	0,37
UNICREDIT SPA-LONDON BRANCH 091226 OISES	EUR	64 000 000	64 348 533,76	0,23
Construction et ingénierie			47 194 486,00	0,17
GROUPE EIFFAGE 140427 E3R 0.41	EUR	47 000 000	47 194 486,00	0,17

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Crédit à la consommation			413 179 858,20	1,49
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 050626 F	EUR	100 000 000	99 621 818,79	0,36
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 060826 F	EUR	50 000 000	49 601 862,85	0,18
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 130426 F	EUR	65 000 000	64 955 708,81	0,23
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 200726 F	EUR	100 000 000	99 322 600,19	0,36
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 270526 F	EUR	100 000 000	99 677 867,56	0,36
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			39 955 933,98	0,14
CARREFOUR S A 200426 FIX 2.09	EUR	40 000 000	39 955 933,98	0,14
Equipements et instruments électroniques			39 249 592,85	0,14
LEGR F E3R+0.38% 06-10-27	EUR	39 000 000	39 249 592,85	0,14
FPI Bureautiques			49 957 897,57	0,18
GECINA 160426 FIX 2.05	EUR	50 000 000	49 957 897,57	0,18
Hôtels, restaurants et loisirs			29 926 830,25	0,11
ACCOR SA 110526 FIX 2.1	EUR	30 000 000	29 926 830,25	0,11
Marchés de capitaux			1 105 144 718,11	3,99
ABN AMRO BK ZCP 07-04-26	EUR	107 000 000	106 964 708,78	0,39
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 060726	EUR	34 000 000	33 795 969,99	0,12
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 02042	EUR	17 000 000	16 999 065,93	0,06
BANCO SANTANDER 180526 FIX 2.095	EUR	32 000 000	31 914 281,95	0,12
BNP PA OISEST+0.26% 21-10-26	EUR	41 000 000	41 177 487,98	0,15
BNP PARIBAS FORTIS SA. 080526 OISEST 0.2	EUR	107 000 000	108 351 569,46	0,39
BNP PARIBAS FORTIS SA. 100826 OISEST 0.2	EUR	68 000 000	68 995 426,41	0,25
BNP PARIBAS FORTIS SA. 110626 OISEST 0.2	EUR	77 000 000	77 666 234,22	0,28
BNP PARIBAS FORTIS SA. 180327 OISEST 0.3	EUR	62 000 000	62 047 311,30	0,22
HSBC C OISEST+0.31% 12-02-27	EUR	31 000 000	31 099 044,59	0,11
HSBC C OISEST+0.31% 12-02-27	EUR	20 000 000	20 062 651,98	0,07
NATIONAL MARKET PLC 240926 FIX 2.195	EUR	22 000 000	21 745 195,50	0,08
NORD B OISEST+0.24% 24-08-26	EUR	65 000 000	65 527 313,58	0,24
NORD B OISEST+0.25% 11-11-26	EUR	62 000 000	62 195 308,44	0,22
NORD B OISEST+0.25% 17-08-26	EUR	46 000 000	46 486 153,96	0,17
NORD B OISEST+0.35% 19-03-27	EUR	41 000 000	41 043 450,16	0,15
NORDEA BANK ABP. 011026 OISEST 0.25	EUR	43 000 000	43 331 181,84	0,16
NORDEA BANK ABP. 130726 FIX 2.04	EUR	108 000 000	107 326 960,36	0,38
NORDEA BANK ABP. 190626 OISEST 0.27	EUR	65 000 000	66 164 030,65	0,24
NORDEA BANK ABP. 231126 OISEST 0.27	EUR	52 000 000	52 251 371,03	0,19
Services aux collectivités			623 361 607,35	2,25
AGENCE CENTRALE OR 260526 OISEST 0.24	EUR	108 000 000	108 840 572,94	0,39
AGENCE CENTRALE ORGA 090726 OISEST 0.267	EUR	103 000 000	103 538 872,83	0,37
AGEN C OISEST+0.225% 27-04-26	EUR	107 000 000	108 219 825,09	0,39
AGEN C OISEST+0.38% 26-11-27	EUR	68 500 000	68 752 773,18	0,25
ENGIE OISEST+0.22% 07-05-26	EUR	86 000 000	86 758 520,72	0,31

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VEOL ENVI ZCP 23-02-27	EUR	22 000 000	21 454 099,66	0,08
VEOLIA ENVIRONNEMENT 261026 OISEST 0.32	EUR	61 000 000	61 025 174,74	0,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT 080426 OISEST 0.25	EUR	32 000 000	32 385 742,59	0,12
VEOLIA ENVIRONNEMENT 130426 OISEST 0.25	EUR	32 000 000	32 386 025,60	0,12
Services aux professionnels			64 990 373,45	0,23
UNEDIC 061126 FIX 2.19	EUR	22 000 000	21 667 485,51	0,07
UNEDIC 091126 FIX 2.19	EUR	22 000 000	21 662 308,40	0,08
UNEDIC 101126 FIX 2.19	EUR	22 000 000	21 660 579,54	0,08
Services clientèle divers			21 928 947,61	0,08
TEN EUROCASH SNC ZCP 26-05-26	EUR	22 000 000	21 928 947,61	0,08
Services financiers diversifiés			2 851 843 305,94	10,29
AUXI E3R+0.45% 24-04-26	EUR	9 500 000	9 539 572,99	0,03
BANQ F OISEST+0.31% 01-07-26	EUR	79 000 000	80 117 994,00	0,29
BANQ F OISEST+0.32% 03-08-26	EUR	102 000 000	103 503 546,58	0,37
BANQ F OISEST+0.33% 06-11-26	EUR	34 000 000	34 314 660,51	0,12
BANQ F OISEST+0.34% 06-10-26	EUR	107 000 000	108 225 059,88	0,39
BANQ F OISEST+0.34% 16-10-26	EUR	80 000 000	80 863 801,16	0,29
BANQ F OISEST+0.34% 21-12-26	EUR	85 000 000	85 384 444,54	0,31
BANQ F OISEST+0.35% 20-01-27	EUR	102 000 000	102 460 679,52	0,37
BANQ F OISEST+0.35% 23-02-27	EUR	123 000 000	123 274 243,67	0,44
BANQUE FEDERATIVE 040526 OISEST 0.34	EUR	205 000 000	209 148 423,62	0,78
BANQUE FEDERATIVE 141226 OISEST 0.34	EUR	82 000 000	82 414 586,21	0,30
BANQUE FEDERATIVE 150327 OISEST 0.37	EUR	124 000 000	124 101 518,38	0,45
BANQUE FEDERATIVE 150526 OISEST 0.34	EUR	117 000 000	119 422 829,50	0,43
BANQUE FEDERATIVE 170626 OISEST 0.33	EUR	48 000 000	48 887 377,92	0,18
BANQUE FEDERATIVE 180926 OISEST 0.34	EUR	140 000 000	141 769 388,64	0,51
BANQUE FEDERATIVE 190227 OISEST 0.36	EUR	103 000 000	103 084 043,08	0,37
BANQUE FEDERATIVE 201126 OISEST 0.33	EUR	37 000 000	37 168 160,86	0,13
CAISSE REGIONALE D 110926 OISEST 0.33	EUR	20 000 000	20 261 617,31	0,07
CASSA DEP ZCP 27-07-26	EUR	95 000 000	94 294 599,61	0,34
CRCAM ATLANTIQUE VENDEE 250926 OISEST 0.	EUR	25 000 000	25 306 668,34	0,09
DZ BANK AG DEUT 300426 FIX 2.07	EUR	50 000 000	49 920 603,44	0,18
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 300426 FIX	EUR	75 000 000	74 870 631,60	0,27
Instituto De Credito Oficial 050626 FIX	EUR	100 000 000	99 630 734,41	0,36
Instituto De Credito Oficial 270526 FIX	EUR	100 000 000	99 686 113,75	0,36
LIXX E3R+0.45% 24-04-26	EUR	9 500 000	9 539 572,99	0,03
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 310826 FI	EUR	22 000 000	21 786 001,63	0,08
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 310826 FI	EUR	22 000 000	21 786 001,63	0,08
NATI OISEST+0.33% 06-11-26	EUR	70 000 000	70 657 113,62	0,25
NATI OISEST+0.33% 09-10-26	EUR	114 000 000	115 281 165,94	0,42
NATI OISEST+0.34% 15-02-27	EUR	77 000 000	77 085 769,01	0,28
NATIXIS 070526 OISEST 0.28	EUR	97 000 000	98 436 432,18	0,36
NATIXIS 091226 OISEST 0.31	EUR	45 000 000	45 141 865,65	0,16

OPCVM BFT AUREUS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIXIS 170826 OISEST 0.33	EUR	150 000 000	151 934 676,00	0,55
NATIXIS 210127 OISEST 0.32	EUR	102 000 000	102 431 195,65	0,37
NATIXIS 271126 OISEST 0.35	EUR	70 000 000	70 572 639,13	0,25
UNIF U E3R+0.45% 24-04-26	EUR	9 500 000	9 539 572,99	0,03
Services liés aux technologies de l'information			107 821 400,34	0,39
THALES SERVICES SAS 180526 FIX 2.07	EUR	32 000 000	31 912 941,47	0,12
THAL SERV SAS ZCP 26-10-26	EUR	77 000 000	75 908 458,87	0,27
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			34 900 350,55	0,13
COVIVIO SA 290526 FIX 2.1	EUR	20 000 000	19 929 953,99	0,08
ICADE PROMOTION 060526 FIX 2.12	EUR	15 000 000	14 970 396,56	0,05
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 508 473 293,68	5,44
Banques commerciales			900 560 175,49	3,25
BARC B OISEST+0.2% 17-04-26	EUR	27 000 000	27 218 068,76	0,10
BARC B OISEST+0.23% 17-08-26	EUR	51 000 000	51 134 635,81	0,18
BARC B OISEST+0.25% 09-09-26	EUR	76 000 000	76 236 414,51	0,28
BARC B OISEST+0.3% 23-02-27	EUR	51 000 000	51 109 231,29	0,18
BARC B OISEST+0.35% 26-10-26	EUR	12 000 000	12 129 602,89	0,04
BARC B OISEST+0.36% 09-11-26	EUR	107 000 000	108 069 927,12	0,41
DZ BANK AG DEUT ZE ZCP 18-01-27	EUR	54 000 000	52 821 386,07	0,19
INTE BANK LUXE ZCP 12-10-26	EUR	74 000 000	73 004 333,26	0,26
SKAN ENSK BANK AB ZCP 05-10-26	EUR	43 000 000	42 451 140,43	0,15
SKAN ENSK BANK AB ZCP 29-10-26	EUR	65 000 000	64 050 578,54	0,23
SVEN HAND AB ZCP 01-10-26	EUR	65 000 000	64 194 593,92	0,23
SVEN HAND AB ZCP 06-11-26	EUR	76 000 000	74 840 888,27	0,27
SVEN HAND AB ZCP 11-01-27	EUR	62 000 000	60 717 655,12	0,22
SVEN HAND AB ZCP 20-11-26	EUR	43 000 000	42 295 137,78	0,15
SVEN HAND AB ZCP 21-05-26	EUR	24 000 000	23 932 529,89	0,09
SVEN HAND AB ZCP 21-08-26	EUR	43 000 000	42 609 246,92	0,15
SVEN HAND AB ZCP 31-07-26	EUR	34 000 000	33 744 804,91	0,12
Equipement et services pour l'énergie			20 500 000,00	0,07
UNIPER SE ZCP 01-04-26	EUR	20 500 000	20 500 000,00	0,07
Marchés de capitaux			346 248 741,15	1,25
ABN AMRO BK ZCP 03-09-26	EUR	62 000 000	61 356 381,36	0,22
ABN AMRO BK ZCP 08-07-26	EUR	103 000 000	102 358 497,37	0,38
BANC SANT ALL SPAI ZCP 08-01-27	EUR	21 000 000	20 562 777,11	0,07
BANC SANT ALL SPAI ZCP 11-11-26	EUR	43 000 000	42 310 342,17	0,15
BANC SANT ALL SPAI ZCP 24-11-26	EUR	22 000 000	21 623 778,70	0,08
BNP PA OISEST+0.24% 11-05-26	EUR	97 000 000	98 036 964,44	0,35
Services financiers diversifiés			187 224 954,87	0,68
CASSA DEP ZCP 16-04-26	EUR	54 000 000	53 955 662,16	0,21
NATWEST MKTS NV ZCP 21-08-26	EUR	32 000 000	31 711 716,96	0,11

OPCVM BFT AUREUS ISR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TRAT FINA LUXE ZCP 05-05-26	EUR	31 000 000	30 935 798,39	0,11
TRAT FINA LUXE ZCP 05-08-26	EUR	31 000 000	30 734 119,87	0,11
VOLK FINA OVER BV ZCP 25-03-27	EUR	41 000 000	39 887 657,49	0,14
Transport routier et ferroviaire			53 939 422,17	0,19
FERR DELL STAT ITA ZCP 10-04-26	EUR	44 000 000	43 975 699,78	0,15
FERR DELL STAT ITA ZCP 29-05-26	EUR	10 000 000	9 963 722,39	0,04
TITRES D'OPC			402 352 809,11	1,45
OPCVM			402 352 809,11	1,45
Gestion collective			402 352 809,11	1,45
Amundi EUR Cash Active UCITS ETF ACC	EUR	15 000 000	75 597 000,00	0,27
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED RESPONSIBLE PART Z	EUR	10	11 049 061,12	0,04
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I2 C	EUR	330	3 574 897,99	0,01
AMUNDI MMKT-S/T EUR-ZC D	EUR	150 000 000	150 000 000,00	0,54
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMA I2-C	EUR	15 000	162 131 850,00	0,59
TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION			647 992 507,01	2,34
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			599 037 507,01	2,16
Banques commerciales			12 125 000,00	0,04
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 1.0% 31-01-28	EUR	12 500 000	12 125 000,00	0,04
Services aux collectivités			546 420 507,01	1,97
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 25-02-29	EUR	20 000 000	20 040 000,00	0,07
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.875% 25-05-27	EUR	42 600 000	43 792 800,00	0,16
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-07-35	EUR	14 400 000	10 776 960,00	0,04
DEXIA MUN 3.25% 19-02-29	EUR	29 500 000	29 915 950,00	0,11
DEXIA MUN 3.5% 20-03-29 EMTN	EUR	34 000 000	34 625 600,00	0,12
EUROPEAN UNION 3.375% 05-10-54	EUR	193 481 461	175 168 762,91	0,63
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.05% 01-08-27	EUR	32 900 000	32 844 070,00	0,12
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.55% 25-02-27	EUR	157 591 000	158 079 532,10	0,57
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.25% 15-07-32	EUR	15 280 000	15 461 832,00	0,06
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.45% 15-07-31	EUR	25 000 000	25 715 000,00	0,09
Services financiers diversifiés			40 492 000,00	0,15
SFIL 3.0% 24-09-30 EMTN	EUR	40 000 000	40 492 000,00	0,15
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			48 955 000,00	0,18
Services aux entreprises			48 955 000,00	0,18
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 12-02-27	EUR	50 000 000	48 955 000,00	0,18
INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION			669 690,34	0,00
Total			23 501 699 644,16	84,81

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
OISEST/0.0/FIX/1.714	47 039 249	119 183,69		47 039 249,00
OISEST/0.0/FIX/1.714	48 977 712	126 651,60		48 977 712,00
OISEST/0.0/FIX/1.717	98 047 012	237 135,45		98 047 012,00
OISEST/0.0/FIX/1.727	97 983 872	227 081,85		97 983 872,00
OISEST/0.0/FIX/1.733	97 988 726	223 017,87		97 988 726,00
OISEST/0.0/FIX/1.737	97 969 313	219 409,30		97 969 313,00
OISEST/0.0/FIX/1.743	49 974 250	123 150,35		49 974 250,00
OISEST/0.0/FIX/1.745	97 959 610	239 422,38		97 959 610,00
OISEST/0.0/FIX/1.746	74 456 678	179 296,46		74 456 678,00
OISEST/0.0/FIX/1.751	47 032 259	110 883,26		47 032 259,00
OISEST/0.0/FIX/1.752	34 265 499	71 620,28		34 265 499,00
OISEST/0.0/FIX/1.755	47 024 571	100 243,00		47 024 571,00
OISEST/0.0/FIX/1.755	16 647 362	36 254,63		16 647 362,00
OISEST/0.0/FIX/1.756	33 312 866	73 365,53		33 312 866,00
OISEST/0.0/FIX/1.757	32 307 471	73 593,71		32 307 471,00
OISEST/0.0/FIX/1.762	78 383 215	172 667,68		78 383 215,00
OISEST/0.0/FIX/1.762	41 147 111	89 428,19		41 147 111,00
OISEST/0.0/FIX/1.765	33 309 236	69 458,49		33 309 236,00
OISEST/0.0/FIX/1.765	93 971 418	182 344,90		93 971 418,00
OISEST/0.0/FIX/1.768	57 756 125	121 794,26		57 756 125,00
OISEST/0.0/FIX/1.772	31 448 944	45 129,25		31 448 944,00
OISEST/0.0/FIX/1.774	47 014 791	91 200,47		47 014 791,00
OISEST/0.0/FIX/1.778	78 313 390	145 224,23		78 313 390,00
OISEST/0.0/FIX/1.783	15 723 167	21 275,07		15 723 167,00
OISEST/0.0/FIX/1.788	47 253 706	55 511,91		47 253 706,00
OISEST/0.0/FIX/1.789	28 560 337	32 792,18		28 560 337,00
OISEST/0.0/FIX/1.802	45 043 574	94 948,20		45 043 574,00
OISEST/0.0/FIX/1.802	48 955 560	100 851,26		48 955 560,00
OISEST/0.0/FIX/1.802	97 954 119	203 834,72		97 954 119,00
OISEST/0.0/FIX/1.803	97 959 610	201 308,46		97 959 610,00
OISEST/0.0/FIX/1.807	78 286 270	124 370,72		78 286 270,00
OISEST/0.0/FIX/1.815	23 495 179	49 855,56		23 495 179,00
OISEST/0.0/FIX/1.817	33 291 428	61 279,22		33 291 428,00
OISEST/0.0/FIX/1.82	39 135 390	79 025,56		39 135 390,00
OISEST/0.0/FIX/1.828	97 911 120	194 441,56		97 911 120,00
OISEST/0.0/FIX/1.830	62 644 511	141 055,24		62 644 511,00
OISEST/0.0/FIX/1.830	39 131 519	52 514,63		39 131 519,00

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/1.832	97 901 428	185 849,17		97 901 428,00
OISEST/0.0/FIX/1.838	46 990 359	99 702,65		46 990 359,00
OISEST/0.0/FIX/1.841	48 945 869	105 339,41		48 945 869,00
OISEST/0.0/FIX/1.842	23 624 672	18 433,42		23 624 672,00
OISEST/0.0/FIX/1.851	23 626 436	17 047,57		23 626 436,00
OISEST/0.0/FIX/1.856	57 728 984	118 726,27		57 728 984,00
OISEST/0.0/FIX/1.872	46 972 923	124 751,16		46 972 923,00
OISEST/0.0/FIX/1.879	46 974 085	91 336,08		46 974 085,00
OISEST/0.0/FIX/1.879	52 845 846	144 160,76		52 845 846,00
OISEST/0.0/FIX/1.881	60 656 855	137 221,13		60 656 855,00
OISEST/0.0/FIX/1.882	39 133 454	75 908,33		39 133 454,00
OISEST/0.0/FIX/1.884	31 370 188	64 870,09		31 370 188,00
OISEST/0.0/FIX/1.885	54 776 784	173 210,55		54 776 784,00
OISEST/0.0/FIX/1.886	31 306 763	86 288,05		31 306 763,00
OISEST/0.0/FIX/1.887	54 781 417	141 029,34		54 781 417,00
OISEST/0.0/FIX/1.887	15 652 607	29 833,11		15 652 607,00
OISEST/0.0/FIX/1.888	42 076 788	85 087,01		42 076 788,00
OISEST/0.0/FIX/1.894	15 659 905	40 348,04		15 659 905,00
OISEST/0.0/FIX/1.894	15 656 177	41 597,23		15 656 177,00
OISEST/0.0/FIX/1.894	46 967 114	91 333,40		46 967 114,00
OISEST/0.0/FIX/1.894	15 657 109	41 283,07		15 657 109,00
OISEST/0.0/FIX/1.898	31 309 861	87 975,32		31 309 861,00
OISEST/0.0/FIX/1.9	39 560 004	7 673,00		39 560 004,00
OISEST/0.0/FIX/1.9	26 396 803	26 531,36		26 396 803,00
OISEST/0.0/FIX/1.900	15 651 833	44 839,59		15 651 833,00
OISEST/0.0/FIX/1.902	72 371 048	200 822,26		72 371 048,00
OISEST/0.0/FIX/1.904	15 647 190	42 027,24		15 647 190,00
OISEST/0.0/FIX/1.905	31 486 636	35 016,83		31 486 636,00
OISEST/0.0/FIX/1.910	16 627 543	15 082,31		16 627 543,00
OISEST/0.0/FIX/1.911	103 644 674	93 909,12		103 644 674,00
OISEST/0.0/FIX/1.912	19 770 383	2 621,96		19 770 383,00
OISEST/0.0/FIX/1.912	21 510 917	98 648,64		21 510 917,00
OISEST/0.0/FIX/1.914	54 759 135	242 071,04		54 759 135,00
OISEST/0.0/FIX/1.916	15 823 384	2 774,38		15 823 384,00
OISEST/0.0/FIX/1.918	79 151 039	8 030,21		79 151 039,00
OISEST/0.0/FIX/1.919	20 532 877	73 714,72		20 532 877,00
OISEST/0.0/FIX/1.922	40 093 943	152 054,96		40 093 943,00
OISEST/0.0/FIX/1.923	39 125 714	160 864,41		39 125 714,00
OISEST/0.0/FIX/1.924	19 552 221	80 097,07		19 552 221,00
OISEST/0.0/FIX/1.925	61 275 985	68 667,53		61 275 985,00
OISEST/0.0/FIX/1.927	19 551 255	70 061,69		19 551 255,00
OISEST/0.0/FIX/1.929	60 638 859	214 657,02		60 638 859,00

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/1.929	21 756 269	22 888,81		21 756 269,00
OISEST/0.0/FIX/1.929	52 814 490	194 760,17		52 814 490,00
OISEST/0.0/FIX/1.93	21 761 482	22 773,50		21 761 482,00
OISEST/0.0/FIX/1.988	33 218 716	5 700,23		33 218 716,00
OISEST/0.0/FIX/2.019	94 752 008	361 636,77		94 752 008,00
OISEST/0.0/FIX/2.187	19 502 100	46 374,65		19 502 100,00
OISEST/0.0/FIX/2.296	75 822 642		-13 018,59	75 822 642,00
OISEST/0.0/FIX/2.458	20 418 823		-3 387,64	20 418 823,00
OISEST/0.0/FIX/2.458	39 865 322		-6 613,97	39 865 322,00
Sous-total 3.		8 786 251,75	-23 020,20	4 191 375 089,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		8 786 251,75	-23 020,20	4 191 375 089,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	23 501 699 644,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	8 763 231,55
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 224 843 800,03
Autres passifs (-)	-25 921 502,73
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	27 709 385 173,01

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT AUREUS ISR E	EUR	3 577 679,497	108,04400
Part BFT AUREUS ISR I2	EUR	1 193 279,433	10 885,44732
Part BFT AUREUS ISR IC	EUR	63 710 108,080	118,16476
Part BFT AUREUS ISR ID	EUR	94 076,586	98,76519
Part BFT AUREUS ISR IP	EUR	1 471,000	1 019,79063
Part BFT AUREUS ISR PC	EUR	26 476 616,005	108,78426
Part BFT AUREUS ISR PD	EUR	108 717,202	99,50651
Part BFT AUREUS ISR RC	EUR	1 280 521,449	109,85396
Part BFT AUREUS ISR SC	EUR	891,311	1 004,23701
Part BFT AUREUS ISR TC	EUR	87 388,148	20 088,08319
Part BFT AUREUS ISR ZC	EUR	18 158,866	110 485,61844

OPCVM BFT AUREUS ISR

Annexe(s)

Produit**BFT AUREUS ISR - I (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010599399 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	0,03 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - I (D)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011463165 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,03 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - P (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012903250 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 960
	Rendement annuel moyen	-0,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 30/03/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,10 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - P (D)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012903268 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 28/02/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/12/2024 et le 30/01/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,10 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - I2 (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013067790 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,03 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - I2 (D)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013134723 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,02 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - S (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013520939 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;

- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960
	Rendement annuel moyen	-10,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 990
	Rendement annuel moyen	-10,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 000
	Rendement annuel moyen	-10,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 030
	Rendement annuel moyen	-9,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€1 000
Incidence des coûts**	10,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	Coûts 0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,03 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - E (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014000EG3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 980
	Rendement annuel moyen	-0,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2021 et le 28/02/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,06 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - R (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014000EH1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990
	Rendement annuel moyen	-0,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 000
	Rendement annuel moyen	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040
	Rendement annuel moyen	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2017 et le 29/06/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts**	0,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,04 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - Z (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014006F17 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;

- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 370
	Rendement annuel moyen	-6,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 400
	Rendement annuel moyen	-6,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 410
	Rendement annuel moyen	-5,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 440
	Rendement annuel moyen	-5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€591
Incidence des coûts**	5,9%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 3,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	291,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la ou dernière année.	0,03 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR - IP (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400JAR4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 11/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 460
	Rendement annuel moyen	-5,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 490
	Rendement annuel moyen	-5,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 500
	Rendement annuel moyen	-5,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 540
	Rendement annuel moyen	-4,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€500
Incidence des coûts**	5,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation	coûts 0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	0,03 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Éster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit**BFT AUREUS ISR -T (C)**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR00140118L8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT AUREUS ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

Objectifs : En souscrivant à BFT AUREUS ISR, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, bons du Trésor, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans. L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à l'€ster capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative du fonds pourra baisser de manière structurelle et la performance nette de frais pourra être inférieure à celle de l'€ster capitalisé. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. L'univers d'investissement est composé des titres figurant dans les indices suivants, pondérés afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers comme suit : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial + 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

o Approche d'exclusions :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ;
- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site www.bft-im.fr ;
- exclusions des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- exclusions des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le Climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

o Approche Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

o Approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.

Le fonds bénéficie du label ISR.

L'équipe de gestion sélectionne, en euros et en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Ces titres sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Les titres en devises sont totalement couverts contre le risque de change.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT AUREUS ISR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT AUREUS ISR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month	
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 day to 1 month. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960
	Rendement annuel moyen	-10,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 990
	Rendement annuel moyen	-10,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 000
	Rendement annuel moyen	-10,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 040
	Rendement annuel moyen	-9,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 29/04/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2017 et le 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 day to 1 month*
Coûts totaux	€1 000
Incidence des coûts**	10,0%

* Période de détention recommandée.

** Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 day to 1 month
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	0,01 EUR
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 day to 1 month. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 day to 1 month. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT AUREUS ISR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT AUREUS ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500HWVHXPZQYEN623

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,69 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par 100% ESTR CAPITALISE. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de

l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,159 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,667 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

droits de l'homme en général ;

- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,05 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,524 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect

serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la

situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2025 au 31/03/2026**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
NCP 15/09/26 BPCEA EUR V ESTR OIS +0.34	Corporates	Bancaire	France	0,96 %
NCP 04/05/26 BFCM EUR V ESTR OIS +0.34	Corporates	Bancaire	France	0,80 %
EU 3.375% 10/54 UFA	Quasi-Etats	Supranationaux		0,66 %
NCP 15/05/26 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Corporates	Bancaire	France	0,61 %
BTPS 2.55% 02/27 2Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	0,60 %
NCP 24/06/26 ING BK EUR V ESTR OIS +0.30	Corporates	Bancaire	Pays-Bas	0,59 %
NCP 18/09/26 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Corporates	Bancaire	France	0,58 %
NCP 17/08/26 NATEXS EUR V ESTR OIS +0.33	Corporates	Bancaire	France	0,58 %
DAT 17/06/26 BRED EUR V ESTR OIS +0.23 P	Autres	Autres	France	0,58 %
AM MONEY MKT FD SHORT TERM ZC EU D	Finance	Fonds	Luxembourg	0,57 %
NCP 03/03/27 UNIITA EUR V ESTR OIS +0.3	Corporates	Bancaire	Italie	0,56 %
DAT 10/07/26 BRED EUR V ESTR OIS +0.24 P	Autres	Autres	France	0,56 %
NCP 18/09/26 BFCM EUR V ESTR OIS +0.34	Corporates	Bancaire	France	0,54 %
DAT 07/05/26 BRED EUR V ESTR OIS +0.23	Autres	Autres	France	0,54 %
NCP 08/06/26 BPCEA EUR V ESTR OIS +0.32	Corporates	Bancaire	France	0,50 %



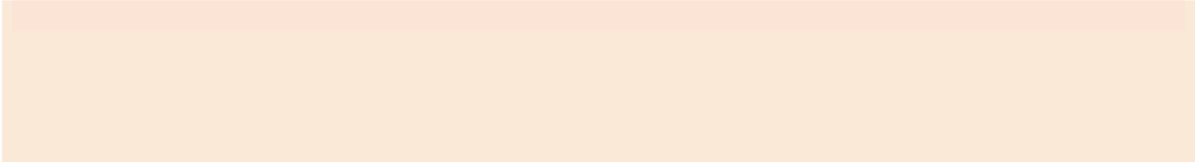
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

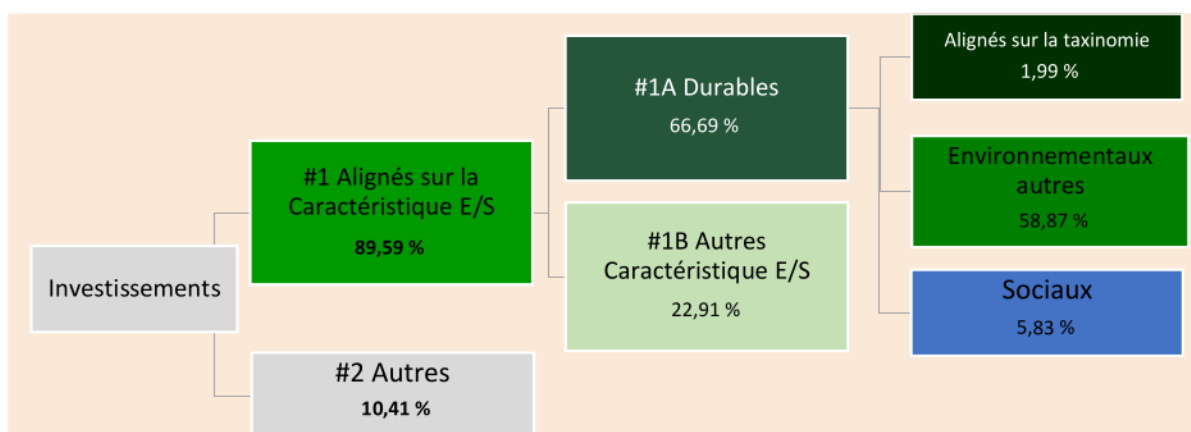
Le fonds a investi 66,69 % dans des investissements liés à la durabilité.



Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	<i>65,90 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>6,55 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	<i>3,94 %</i>
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	<i>1,73 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Sociétés financières</i>	<i>1,64 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>1,59 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>1,33 %</i>

<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>1,33 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>1,08 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>0,85 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Supranationaux</i>	<i>0,71 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>0,64 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	<i>0,56 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>0,56 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>0,50 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>0,32 %</i>
<i>Sécurisé</i>	<i>Prêts au secteur public</i>	<i>0,25 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>0,15 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>10,36 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,99 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?



Oui:

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

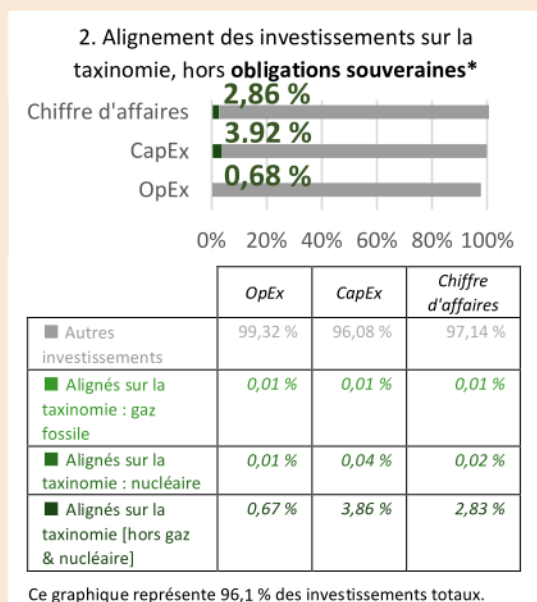
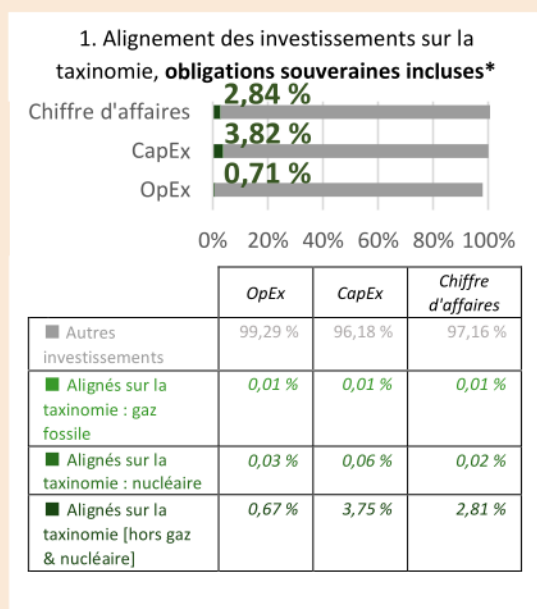
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/03/2026, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,10 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,36 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,69 %

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement

sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **58,87 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **5,83 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.